



**Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des
Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve
Sénégal et de la Falémé (SAED)**

**Revue indépendante de la conformité de la passation
des marchés des autorités contractantes
(Gestion 2023)**

**Rapport définitif
Août 2024**

6^e étage Immeuble Clairafrique
Rue Malenfant - Dakar Plateau
BP 7642 - Dakar
T 00 221 33 889 70 70
F 00 221 33 821 10 70
E contact@sn.gt.com

www.grantthornton.sn

SIGLES ET ACRONYMES

AC	:	Autorité Contractante
ARCOP	:	Autorité de Régulation de la Commande Publique
AGPM	:	Avis Général de Passation des Marchés
AOO	:	Appel d'Offres Ouvert
AOR	:	Appel d'Offres Restreint
CM	:	Commission des Marchés
CCAG	:	Cahier des Clauses Administratives et Générales
ACP	:	Agent Comptable Particulier
CMP	:	Code des Marchés Publics
CPM	:	Cellule de Passation des Marchés
CRD	:	Commission de Règlement des Différends
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	:	Direction Centrale des Marchés Publics
DRPCO	:	Demande de Renseignements et de Prix à compétition ouverte
DRPCR	:	Demande de Renseignements et de Prix à compétition restreinte
DRPS	:	Demande de Renseignements et de Prix simple
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
PV	:	Procès-verbal
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PI	:	Prestations Intellectuelles
RAF	:	Responsable Administratif et Financier
TDR	:	Termes de référence
UEMOA	:	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
N/A	:	Non applicable

Dakar, le 20 août 2024

**A Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de
Régulation de la Commande Publique
Dakar**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que l'ARCOP a bien voulu nous confier et relative à la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes pour la gestion 2023, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de référence, notre rapport définitif concernant la Société Nationale d'aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé (SAED). Ce rapport tient compte des commentaires de la SAED reçus par courriel en date du 7 août 2024.

Nous avons effectué notre revue sur la base des termes de référence (TDR) du contrat de services signé entre l'Autorité de Régulation de la Commande Publique et le cabinet Grant Thornton.

Selon les TDR, la mission a pour objectif principal de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés conclus en 2023 par les autorités contractantes ciblées, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Obligations de l'Administration, le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et leurs textes d'application.

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé a conclu en 2023, soixante-quinze (75) marchés pour un montant global de F CFA 11 424 585 234 selon la liste communiquée par la Cellule de passation des marchés combinée à celle des marchés immatriculés à la DCMP.

Nos travaux ont porté sur cinquante-deux (52) marchés pour un montant de 11 071 343 349 FCFA TTC.

Mode de passation	SAED					
	Marchés passés		Marchés sélectionnés		Echantillonnage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AOI	1	674 882 417	1	674 882 417	100%	100%
AOO	11	1140 607 807	8	1010 950 200	73%	89%
AOO>1milliard	3	4 247 142 351	3	4 247 142 351	100%	100%
AOO>Seuil DCMP	1	256 060 000	1	256 060 000	100%	100%
AOR	1	2 205 000 000	1	2 205 000 000	100%	100%
Avenant	6	539 595 868	6	539 595 868	100%	100%
CR	1	49 250 149	1	49 250 149	100%	100%
Demande de Renseignement et de Prix simple	21	22 379 348	10	14 937 652	48%	67%
DRPCO	6	355 046 712	6	355 046 712	100%	100%
DRPCR	19	394 493 002	10	178 350 420	53%	45%
ED	2	227 138 980	2	227 138 980	100%	100%
AMI	3	1 312 988 600	3	1 312 988 600	100%	100%
Total général	75	11 424 585 234	52	11 071 343 349	69%	97%
Taux échantillonnage					69%	97%

Au terme de nos travaux, les principaux constats peuvent être résumés comme suit :

CONSTATS D'ORDRE GENERAL

La SAED ne nous a pas présenté la situation du reversement de la quote-part de l'ARCOP sur les produits de la vente des DAO.

CONSTATS SPECIFIQUES A LA PASSATION ET A L'EXECUTION FINANCIERE DES MARCHES EXAMINES

EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

Notre revue a porté sur treize (13) marchés passés par AOO au titre de la gestion 2023. Pour onze (11) de ces marchés, des constats spécifiques n'ont pas été relevés.

S'agissant des deux (02) marchés ci-après, nous avons noté un défaut de paiement de l'Etat et des Bailleurs, qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution.

Il s'agit des marchés suivants :

- « Travaux de réhabilitation de 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2 »,
- « Travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots »

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR AVENANT

Notre revue a porté sur un échantillon de six (06) avenants. Pour cinq (05) de ces avenants nous n'avons pas relevé des constats spécifiques.

S'agissant de l'avenant relatif à la supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS, nous avons noté un défaut de paiement de l'Etat et des Bailleurs, qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

Notre revue a porté sur un échantillon de six (06) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte. Pour les six (06) marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition restreinte. Pour les dix (10) marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par entente directe au titre de la gestion 2023 présenté au point 4 du présent rapport. Pour ces deux marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RETREINTE (AFD)

Notre revue a porté sur un (01) marché passé par consultation restreint (AFD) au titre de la gestion 2023. Il s'agit du marché relatif à l'évaluation externe de la 12^{ème} lettre de mission (Im12) de la SAED. La revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR AMI

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par AMI au titre de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport. La revue n'a pas noté de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LE MARCHE PASSE PAR AOR

Notre revue a porté sur un (01) marché passé par AOR au titre de la gestion 2023. Il s'agit du marché relatif aux travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de PIV dans les délégations de Bakel, Matam et Podor. La revue n'a pas noté de constats spécifiques.

❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES CONCLUS PAR DRP SIMPLE

Notre revue a porté sur dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix simple présentés au point 4 du présent rapport. Pour ces marchés, la revue n'a pas décelé d'anomalies.

CONSTATS SPECIFIQUES A L'EXECUTION PHYSIQUE

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit de l'exécution technique et physique des marchés en vue de nous assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur quatorze (14) marchés pour un montant global de 2 570 823 238 FCFA TTC présenté au point 4 du présent rapport.

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels.

OPINION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION

À notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant et sur la base de notre échantillon, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé s'est conformée de manière satisfaisante aux dispositions du CMP en matière de passation et d'exécution des marchés.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de notre considération distinguée.

Boubacar NDIAYE
Associé



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	8
1.1. CONTEXTE	9
1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR	9
2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS	12
2.1. LE CADRE JURIDIQUE	13
2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL	15
2.3 SEUILS DE PASSATION DES MARCHES.....	17
3. METHODOLOGIE DE REVUE	20
3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE	21
3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION.....	21
3.3 PHASE DE PRE AUDIT.....	21
3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	23
3.5 AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES MARCHES	24
3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE	25
3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS.....	26
4. SYNTHESE DE LA REVUE.....	27
4.1. CONSTAT RELATIF AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION, ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES	28
4.2. CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES	30
4.3. CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE	37
4.4. CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE)	37
4.5. SYNTHESE DES NON CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS	40
4.6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES	41
5. STATISTIQUES DES ANOMALIES	42
ANNEXES.....	44

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 CONTEXTE

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un Etat de droit, le Gouvernement du Sénégal a procédé à une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des Etats membres de l'Union. Elle comporte d'importantes innovations par rapport à la réglementation antérieure en ce qu'elle consacre la régulation, institue le recours suspensif des soumissionnaires au stade de la passation de marchés, rationalise le contrôle a priori, supprime les régimes dérogatoires, prône la réduction des délais, l'allègement des procédures, une plus grande responsabilisation des Autorités Contractantes (AC) accentuée par le relèvement des seuils de revue a priori de la Direction centrale des Marchés Publics (DCMP), l'introduction de nouveaux modes de passation de marché publics (accord cadre, offre spontanée, Demande de renseignements et de Prix à compétition ouverte) et la systématisation du contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP).

Les missions de l'ARCOP, autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière, s'organisent autour du principe qui vise à séparer les fonctions de contrôle des marchés publics (conférées à la DCMP) des fonctions de régulation qui lui permettent d'intervenir sur l'ensemble du secteur, tant à travers des missions d'assistance dans l'élaboration des politiques ou de la conception d'outils de passation (documents et formulaires standards...), qu'en matière de formation ou de développement du cadre professionnel en plus des fonctions mêmes qui constituent le cœur de la régulation, l'audit et le règlement des conflits.

En particulier, l'ARCOP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque gestion budgétaire, un audit indépendant en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés et conventions.

La présente mission concerne, donc, la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics (CMP), ou à la Convention applicable, de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics des AC sélectionnés par l'ARCOP au titre de l'exercice 2023. Elle doit aussi permettre d'identifier les marchés susceptibles de fraude ou de malversations pouvant conduire à une enquête. La mission rêvait désormais non seulement une mission de vérification de conformité des procédures mais aussi la détection de fraude ou de malversation dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR

La mission a pour objectif principal, de procéder à la revue a priori des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2023 par les autorités contractantes concernées, afin de mesurer leur degré de respect des

dispositions et principes édictés par le Code des Marchés et ses textes d'application et/ou les conventions de financement.

La mission vise les objectifs spécifiques suivants :

- ❖ se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ; **l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque autorité contractante** ;
- ❖ vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence, édictés par le CMP ;
- ❖ fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- ❖ identifier les cas de non-conformité des procédures avec les directives du CMP, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins - disantes, de fractionnement de marchés, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc. ; pour chacune des autorités contractantes, le consultant apportera un jugement sur l'acceptabilité de telles situations relativement aux dispositions du CMP ;
- ❖ procéder à la revue des recours gracieux des soumissionnaires pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante et établir le pourcentage des recours gracieux traités en conformité avec la réglementation en vigueur ; s'agissant des plaintes finalement soumises au Comité de Règlement des Différends de l'ARCOP, le consultant examinera aussi le degré d'application (en pourcentage), par l'autorité contractante, des décisions y relatives ;
- ❖ pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP), examiner la pertinence et la conformité à la réglementation des avis de cette direction ;
- ❖ dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- ❖ examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe : le consultant passera en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe et déduira en fin de revue d'une part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et, d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré non conformes à la réglementation en vigueur ; il évaluera aussi dans toute la mesure du possible la compétitivité des prix proposés dans les marchés par entente directe ;
- ❖ examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le CMP et ses textes d'application, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des commissions internes de marchés, des cellules de passation de marchés et des différents contrôles internes ;
- ❖ examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur,

- ❖ évaluer éventuellement le niveau de prise en compte des recommandations de l'audit précédent et leur application par l'Autorité contractante, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques au niveau de cette autorité,
- ❖ évaluer pour chaque marché faisant partie de l'échantillonnage, la performance par rapport aux délais édictés par le Code des Marchés publics,
- ❖ formuler des recommandations sous forme de plans d'actions précisant l'horizon de mise en œuvre, la (es) personne (s) ou entité (s) en charge de cette mise en œuvre et éventuellement les moyens nécessaires. Ce plan d'actions sera validé par le Consultant avec l'Autorité Contractante
- ❖ faire une situation des versements de la quote part de l'ARCOP sur les produits de vente des DAO ;
- ❖ faire des vérifications sur :
 - la prise en compte effective des observations de la DCMP sur les PPM publiées ;
 - l'enregistrement des contrats à la charge des titulaires ;
 - l'immatriculation des contrats ;
 - la production des cautions d'avance de démarrage et de bonne exécution ;
 - l'émission des ordres de service s'agissant des travaux ;
 - la réception par les commissions habilitées des travaux et fournitures ou validation des livrables ;
 - la mise à jour du manuel des procédures de marchés et DRP s'agissant des Etablissements Publics, Agences et Société à participation publique majoritaire (SPPM) et sa correcte application ;
 - la qualité du personnel de la cellule de passation des marchés ;
 - la prise en compte des avis de la CPM conformément à la réglementation ;
 - la tenue effective des registres de marchés côtés et paraphés.
- ❖ formuler des recommandations.

En ce qui concerne l'exécution des marchés, nous mettons un accent particulier sur :

- la revue documentaire, notamment le contrôle de la conformité et de l'exhaustivité du DAO, de la qualité des contrats attribués en analysant les évolutions et modifications qualitatives et quantitatives enregistrées entre l'attribution du contrat et sa mise en œuvre, eu égard aux exigences des clauses administratives générales ; le contrôle de la situation des réceptions/livraisons pour vérifier le respect des dates et des quantités livrées / réceptionnées ;
- le contrôle des délais prescrits aux différentes étapes de l'exécution des marchés et du paiement des avances et des factures, en cohérence notamment avec les spécifications du marché et le référentiel des délais d'exécution de la dépense publique ;
- l'application des pénalités de retard prévues ;
- l'état des marchés qui connaissent des difficultés d'exécution ;
- l'analyse des causes et conséquences des difficultés rencontrées.

2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

Le système sénégalais des marchés publics est organisé dans un cadre juridique comprenant une partie législative et une partie réglementaire.

2-1 LE CADRE JURIDIQUE

Il est régi par un ensemble de textes parmi lesquels on peut noter :

LES DIRECTIVES :

- Directive N° 04/2012/CM/UEMOA relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive N° 02/2014/CM/UEMOA relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée au sein de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive n°4/2005/CM/ UEMOA du 09 Décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive n°5/2005/CM/UEMOA du 09 Décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

LES LOIS

- Loi 99-20 du 04 Mai 2009 portant loi d'orientation sur les Agences d'exécution ;
- Loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la Cybercriminalité ;
- Loi organique 2011-15 du 08 Juillet 2011 relative aux lois de Finances, en application de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 Juin 2009 ;
- Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code des collectivités locales ;
- Loi 2014 09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat public privé ;
- Loi 2020-01 du 06 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la start up au Sénégal ;
- Loi d'orientation 2020-02 du 07 janvier 2020 relative aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- Loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé ;
- Loi n° 2022-07 du 19 avril 2022 modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, modifiée ;
- Loi d'orientation n°2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;
- Loi organique n° 2022-16 du 23 mai 2022 modifiant la loi organique n° 2017-09 du 17 janvier 2017 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2008-35 du 08 août 2008 sur la Cour suprême.

LES DECRETS

- Décret 2005-576 du 22 Juin 2005 portant charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics ;

- Décret 2007-0434 du 23 Mars 2007 modifiant le Décret 81-844 du 20 Août 1981 relatif à la comptabilité des matières appartenant à l'Etat, aux Collectivités locales et aux Etablissements publics ;
- Décret 2007-546 du 25 Avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié par le Décret 2010-1396 du 20 Octobre 2010 ;
- Décret 2007-547 du 25 Avril 2007 portant création de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) ;
- Décret n° 2017-527 du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation des Marchés publics ;
- Décret 2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des marchés publics ;
- Décret n°2020-22 du 7 janvier 2020 portant modification de l'article 76 du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant CMP ;
- Décret n° 2020-474 portant suspension de toute commande ou acquisition de véhicules Administratifs.
- Décret 2020-978 du 23 avril 2020 portant Réglementation générale sur la Comptabilité Publique ;
- Décret n°2022-1538 modifiant et complétant le décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics ;
- Décret n° 2022 - 1777 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés Publics ;
- Décret N° 2023-832 du 05 avril 2023, portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.

LES ARRETES

- Arrêté n°106 du 07 janvier 2015 pris en application des dispositions de l'article 141 du Code des Marchés publics et fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marchés ;
- Arrêté n° 107 du 07 janvier 2015 pris en application de l'article 78 du Code des marchés publics relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demandes de renseignement et de prix ;
- Arrêté n°00860 du 22 janvier 2015 fixant les seuils en dessous desquels il n'est pas requis de garantie de soumission pris en application de l'article 114 du Code des Marchés publics ;
- Arrêté n°00861 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 44-f du Code des Marchés publics et fixant le modèle d'engagement des candidats à respecter les dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics ;
- Arrêté n°00862 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 36 alinéa 7 relatif aux commissions régionales et départementales dans les régions autres que Dakar ;
- Arrêté n°00863 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 79 du Code des marchés publics relatif aux procédures applicables aux marchés passés par certaines communes ;

- Arrêté n°00864 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des Marchés publics et fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté n°000865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes pris en application des articles 35 et 141 du Code des Marchés publics ;
- Arrêté ministériel n°029343 du 30 août 2023 fixant les taux de la redevance de régulation des marchés publics et des contrats de partenariat public- privé;
- Arrêté ministériel n°00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du Code des marchés publics fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté ministériel n°7115 de la 23/03/2023 portant organisation et fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté ministériel n°7116 du 23/03/2023 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté ministériel n°7117 du 23/03/2023 relatif aux commissions régionales et départementales des marchés publics dans les régions autres que Dakar ;
- Arrêté ministériel n°7118 du 23/03/2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix ;
- Arrêté ministériel n°7119 du 23/03/2023 relatif aux marchés passés par certaines communes ;
- Arrêté ministériel n°7120 du 23/03/2023 fixant le seuil au-delà duquel l'AC peut ne pas requérir la garantie de soumission ;
- Arrêté ministériel n°7121 du 23 mars 2023 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté ministériel n°7122 du 23 mars 2023 fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marchés.

LES CIRCULAIRE ET DECISION

- Circulaire 0000094/MEFP/SG/CPM du 23 février 2015 relatif au contrôle a priori des marchés publics.
- Décision 0001/CRMP du 06 Mars 2008 fixant les délais impartis à la DCMP pour examiner les dossiers qui lui sont soumis.

Le Décret portant Code des marchés publics régit le système des marchés publics au Sénégal. Il est complété par une série de Décrets, d'Arrêtés et de Circulaires pour faciliter sa mise en application.

Nous nous sommes attelés à prendre connaissance de l'ensemble des actes réglementaires et normatifs qui régissent le secteur des marchés publics.

2-2 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

2-2.1 LES ENTITES DE REGULATION ET DE CONTROLE

Le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics distingue les fonctions de contrôle de celles de régulation, et les répartit entre deux entités qui constituent les piliers du système.

2.2.1.1 LA DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS

Le contrôle a priori est confié à la DCMP qui émet des avis sur les dossiers d'appel d'offres, les décisions d'attribution selon des seuils fixés et procède à l'immatriculation des marchés dûment approuvés.

La DCMP, structure administrative placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, est créée par le Décret n°2007-547 du 25 Avril 2007.

2.2.1.2 L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

L'ARCOP dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret n°2023-832 du 5 avril 2023, comprend :

- le Conseil de Régulation (CR) chargé de l'orientation ;
- le Comité de Règlement des Différends (CRD) qui statue sur les litiges non juridictionnels ;
- la Direction générale chargée de la gestion et de l'application de la politique générale de l'ARCOP sous le contrôle du Conseil de Régulation.

2.2.2 LES ORGANES CHARGES DE LA PASSATION DES MARCHES

La passation des marchés publics relève d'un processus d'une certaine complexité et nécessite un suivi particulier. Aussi le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 a-t-il prévu au niveau de chaque AC, la mise en place d'une Cellule de Passation des Marchés et d'une Commission des Marchés, structures encadrées respectivement par les articles 35 et 36 du Code des Marchés Publics.

2.2.2.1 LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES

Au niveau de chaque AC, il est mis en place une Cellule de Passation des Marchés chargée de veiller à la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés.

Les attributions de la CPM sont définies par l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023. Elles portent en particulier sur :

- l'examen préalable des dossiers d'appels à la concurrence, des rapports d'analyse comparative des offres, des procès-verbaux d'attribution provisoire et des projets de contrat pour les marchés dont les montants n'atteignent pas les seuils de revue de la DCMP ;
- l'examen préalable de tout document à soumettre à l'autorité contractante en matière de marchés publics ;
- l'examen préalable de tout document à transmettre à des tiers en matière de marchés publics ;
- l'examen préalable de tout document à signer avec des tiers en matière de marchés publics ;
- l'établissement, en début d'année du Plan de Passation des Marchés ;
- la tenue du secrétariat de la Commission des Marchés ;
- l'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés ;

- le classement et l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passés par les différents services ;
- l'établissement, en début d'année, du plan consolidé annuel de passation des marchés de l'Autorité contractante ;
- l'établissement de l'avis général de passation des marchés et sa publication conformément aux articles 6 et 56 du Code des marchés publics ;
- l'insertion des avis et autres documents relatifs à la passation des marchés dans le système national informatisé de gestion des marchés ;
- l'établissement des rapports trimestriels sur la passation et l'exécution destinés à l'ARCOP et la DCMP ;
- l'établissement avant le 31 mars de chaque année, du rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés l'année précédente, destiné à l'ARCOP, la DCMP et l'autorité de tutelle ;
- l'identification des besoins de formation des services en matière de marchés publics ;
- la réalisation et la tenue de tableaux de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et réalisation des calendriers d'exécution des marchés.

2.2.2.2 LA COMMISSION DES MARCHES

L'Arrêté n°7116 du 23 mars 2023 détermine la composition des commissions des marchés, et fixe le nombre de leurs membres. La commission des marchés est chargée notamment :

- de recevoir les offres des candidats à l'heure et à la date fixées par le DAO ;
- de les évaluer conformément aux prescriptions des cahiers de charges ;
- de proposer un attributaire provisoire à l'autorité contractante.

Les membres de la CM doivent appartenir au moins à la hiérarchie B ou s'ils ne sont pas fonctionnaires appartenir à une catégorie assimilée.

Les membres de la commission des marchés sont nommés pour un an.

2-3 LES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES

Le Code des marchés Publics, en son article 53 détermine les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert fixés ainsi qu'il suit :

a) pour ce qui concerne l'Etat, les institutions constitutionnelles, es collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés atteignent :

- 70.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 50.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

b) pour ce qui concerne les sociétés publiques, les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale visés à l'article 2.e) du Décret portant CMP, les institutions de protection sociale mentionnées à l'article 2.f) du Décret portant CMP, les marchés dont les montants estimés atteignent :

- 100.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

Les montants inférieurs à ces seuils relèvent de la procédure spécifique de demande de renseignements et de prix (Article 79 du CMP). La procédure de DRP est fixée par l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

Trois types de DRP ont été définis en fonction des seuils :

■ La demande de renseignements et de prix simple

Elle concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

Les montants inférieurs à ces seuils relèvent de la procédure spécifique de demande de renseignements et de prix (Article 79 du CMP). La procédure de DRP est fixée par l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

Trois types de DRP ont été définis en fonction des seuils :

■ La demande de renseignements et de prix simple

Elle concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

■ La demande de renseignements et de prix à compétition restreinte

Etat y compris les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 25.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles

Sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du CMP, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

■ **La demande de renseignements et de prix à compétition ouverte**

Etat y compris les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 70 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les travaux
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

Sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du CMP, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :

- 100 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

La procédure dérogatoire des marchés passés par entente directe est régie par les articles 77 et 78 du CMP.

La procédure spécifique des marchés de prestations intellectuelles est régie par l'article 81 du CMP.

La procédure spécifique des AML est régie par l'article 82 du CMP.

La procédure spécifique des marchés passés à la suite d'une offre spontanée est régie par l'article 83 du CMP.

La procédure spécifique de demande de renseignement et de prix est régie par l'article 79 du Décret portant CMP et l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

La procédure spécifique des marchés passés par certaines communes est régie par l'article 80 du Décret portant CMP et l'Arrêté n°7119 du 23 mars 2023.

3. METHODOLOGIE DE LA REVUE APPROFONDIE DES MARCHES

3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE

Notre cabinet a pris en considération les spécificités de la mission à réaliser et a établi, dans la section ci-après, un cadre pour la méthodologie proposée et l'approche d'audit à suivre. L'audit est réalisé en conformité avec les termes de références, et inclut les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que nous avons jugées nécessaires au regard des circonstances.

Pour atteindre les objectifs de l'audit, nous procédons à des tests et contrôles aussi fréquents qu'il sera nécessaire. De manière plus précise, notre démarche est la suivante :

- Etablissement de la feuille de route et prise de contact avec l'ARCOP pour assurer une planification correcte des missions à réaliser (réunion de démarrage) ;
- Planification et prise de connaissance générale des entités à auditer ;
- Revue des textes régissant les structures à auditer et des rapports relatifs aux audits précédents ;
- Analyse et évaluation de l'organisation institutionnelle de chaque entité concernée ;
- Revue de la procédure de passation et d'exécution des marchés ;
- Elaboration des rapports provisoires ;
- Réception et traitement des commentaires des auditées ;
- Traitement des requêtes spéciales ;
- Elaboration des rapports définitifs individuels et de synthèse ;
- Contrôle qualité ;
- Restitution.

3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION

Notre expérience de ce type de mission montre qu'il est d'une importance capitale de mettre en place une équipe au siège. L'équipe d'appui du Siège est composée d'un noyau sous la direction d'un associé qui a une expérience avérée en passation de marchés.

Ce dernier est assisté d'auditeurs en passation de marchés et d'une assistante de direction. Le recours à une expertise ponctuelle est également envisagé en cas de besoin (experts en informatique, ingénieurs en génie civil, etc.). Le support des équipes d'experts est concentré sur quatre domaines clefs que nous avons identifiés comme étant cruciaux, en fonction de nos expériences d'audits similaires en Afrique, pour garantir les meilleures conditions pour la conduite de travaux d'audit efficaces et de haute qualité.

3.3 LA PHASE DE PRE-AUDIT

Après les formalités de négociation et de finalisation du contrat et la phase préparatoire, l'ARCOP a envoyé une correspondance n° 00000779/ARCOP/DG/CCGAPCP en date du 22 mars 2024 aux autorités contractantes afin de les inviter à prendre les dispositions utiles pour un déroulement correct des audits, en précisant les documents à préparer. Ce courrier a été reçu par le Cabinet le 02 avril 2024.

A ce stade, au niveau de chaque autorité contractante, nous avons tenté d'obtenir certaines informations telles que requises par les courriers d'annonce de la mission d'audit des marchés publics, envoyés par l'ARCOP aux autorités contractantes ciblées.

La collecte a concerné les documents suivants :

- la liste complète de tous les marchés conclus en 2023, par mode de passation et par type de marchés ;
- la liste complète des DRP restreintes ;
- l'avis général de passation des marchés au titre de l'exercice 2023;
- le budget de la gestion 2023 ;
- l'état d'exécution budgétaire de la gestion 2023 ;
- le plan de passation des marchés 2023 et l'état d'exécution du PPM;
- l'organigramme de chaque AC ;
- le manuel de procédures, le cas échéant ;
- les états financiers selon le type d'AC ;
- les extraits détaillés du compte de gestion, le cas échéant ;
- les balances (générale et auxiliaire fournisseur et immobilisation) selon le type d'AC ;
- les textes désignant les membres des commissions et de la CPM ainsi que ceux portant organisation de l'AC ;
- les textes désignant les comptables matières ;
- les textes désignant les membres des commissions de réception ;
- le rapport annuel transmis à l'ARCOP ;
- les chartes de transparence et d'éthique signées par les membres des différentes commissions ;
- la situation sur les produits de vente de dossiers d'appels d'offres au titre des gestions 2023 et les documents justificatifs du reversement de la quote part (50%) de l'ARCOP ;
- les rapports d'audit, le cas échéant...

3.3.1 PREPARATION DU PLAN D'AUDIT

En fonction de nos échanges au sein de l'équipe clé et des termes de références, nous avons préparé un plan d'audit global.

Ce plan global a été affiné pour donner un plan détaillé, plus exactement un programme de travail adapté, incluant une information précise sur les procédures d'audit et les tests à appliquer durant la mission sur le terrain. Le plan global inclut les propositions de dates pour l'audit, une évaluation intermédiaire des risques d'audit et le niveau proposé de test basé sur les contrôles perçus comme étant mis en place, le degré « d'audit confiance » requis et de matérialité par seuil.

Nos plans ont été conçus afin de nous permettre de conduire les travaux de manière efficace, efficiente et économique, et avec un minimum d'inconvénients pour les audités, et nous nous sommes assurés que :

- les problèmes potentiels ont été identifiés au plus tôt ;
- une attention particulière a été dévolue aux zones à risques de l'audit;
- les travaux d'audit menés et le dossier revu aisément;
- le travail a été réparti de manière adéquate entre les membres de l'équipe d'audit.

3.3.2 PROGRAMMATION DES MISSIONS AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES

Une fois que les entités à auditer ont été avisées, munis des lettres d'introduction, nous avons pris contact avec les personnes responsables de ces entités afin de trouver rapidement un accord sur les dates de l'audit et faire approuver l'ordre chronologique des visites. Nous nous

sommes assuré que les personnes clés à rencontrer sont disponibles aux dates convenues. Nous avons pris soin de confirmer par courrier les arrangements convenus avec les autorités contractantes.

Avec cette approche, nos communications avec les audités, empreintes du professionnalisme requis, nous ont permis de nous assurer d'un maximum de coopération et d'une traçabilité sans faille.

3.3.3 REUNION DE DEMARRAGE AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES CIBLEES PAR L'AUDIT

Durant les réunions de démarrage avec les audités, nous nous sommes assurés des tâches déterminées dans le programme avec le personnel de l'audité et avons recadré nos objectifs. Nous avons obtenu une description :

- du cadre réglementaire et institutionnel,
- du niveau d'application du Code des marchés Publics par la mise en place de la structure organisationnelle, des contrôles internes et des procédures de management de l'audité en utilisant un questionnaire de contrôle interne,
- du niveau de formation des acteurs intervenant dans les marchés publics.

Cette phase nous a permis de comprendre tous les mécanismes des différents types de structures ciblées à travers l'analyse de la structure organisationnelle et de son fonctionnement, et de vérifier la fiabilité des procédures de gestion administrative et de contrôle interne.

3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

3.4.1. L'ECHANTILLONNAGE

La sélection des marchés a été effectuée sur la base des critères définis dans les TDR. L'échantillon a été composé conformément aux modalités décrites dans les termes de référence (TDR) et aux normes et pratiques en vigueur en matière de revue. Le processus d'échantillonnage est d'essence aléatoire.

Pour chacune des catégories de marchés, nous avons veillé à une distribution adéquate en prenant en compte la nature des marchés (fournitures et services, prestations intellectuelles, travaux).

3.4.2 REALISATION DES TRAVAUX D'AUDIT SUR SITE

Au niveau de chaque autorité contractante, nous avons réalisé durant la phase d'exécution de l'audit sur site, des tests sur l'échantillon de contrats sélectionnés. Ces tests ont été menés par rapport à la traçabilité de chaque contrat, de l'expression du besoin en passant par la budgétisation jusqu'au paiement. Ces tests nous ont permis de vérifier la conformité de la conception, l'efficacité et la transparence des procédures appliquées par les autorités contractantes et leur conformité avec la loi relative aux marchés publics. Les tests qui ont été mis en œuvre pour la revue des procédures de passation des marchés ont intégré, outre l'analyse institutionnelle et organisationnelle, une vérification des éléments suivants:

- procédure de budgétisation/couverture budgétaire ;
- publicité préalable ;
- adéquation du mode de passation de marché avec l'enveloppe budgétaire et la nature de la commande (travaux, fournitures ou services) ;

- revue du DAO et des rapports d'évaluation des offres ;
- traitement des recours ;
- revue des contrats et du respect des obligations contractuelles (exécution par le titulaire du marché et paiement par l'autorité contractante) ;
- conformité à certaines dispositions particulières du CMP telles que l'inscription préalable des marchés dans les plans et avis généraux de passation de marchés, l'attribution aux moins disant qualifiés, le non fractionnement des marchés, les conditions préalables de mise en concurrence, les réponses aux demandes d'éclaircissement des candidats, l'approbation des marchés par les autorités compétentes, les éléments constitutifs des cahiers des charges, les seuils des avenants, le respect des délais de passation et d'exécution, les cas de résiliation, les cautions etc.

Pour chaque marché, une check list détaillée a été méticuleusement renseignée et présentée en annexe. L'ensemble de ces fiches ont servi de base à une analyse des tendances ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder une opinion sur la gestion d'un ou de plusieurs marchés ainsi que sur les performances de chaque autorité contractante.

Pour chaque structure auditée, les constats ont été systématiquement relevés et classés en fonction de leur fréquence d'occurrence. Sur cette base, nous avons proposé des mesures appropriées et dont la faisabilité est établie, pour l'éradication des dysfonctionnements notés, avec une claire définition des modalités de mise en œuvre.

Suite à cette revue, il a été établi des statistiques sur les marchés en procédant, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints, avenants).

3.5 AUDIT DE LA MATERIALITE DES MARCHES

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Cet échantillonnage exclut logiquement les marchés, objets de prestations à durabilité éphémère.

L'audit de matérialité a porté sur 25% en nombre des marchés faisant l'objet de revue pour chaque autorité contractante.

Les vérifications sont faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières et des visites de terrains.

L'objectif global de cette étape de la mission est de permettre à l'ARCOP de se former une opinion sur la conformité de l'exécution technique au sens large, d'un échantillon de projets d'infrastructures.

L'inspection visuelle est articulée sur les points suivants :

- Conformité technique et qualité des prestations exécutées :
 - i) vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat ;
 - ii) vérifier la pertinence du projet d'exécution des travaux ; vérifier notamment le bien fondé de toute modification apportée au Cahier des Prescriptions Techniques du contrat.

■ Bonne conduite générale des projets :

Cette étape porte sur les vérifications :

- des PV d'attribution des marchés ;
- de la cohérence des prix (jugement sur le niveau des prix unitaires des principaux postes des devis quantitatifs) ;
- de la proportionnalité de la révision des prix, le cas échéant (opinion sur l'adéquation de la formule et des indices par rapport aux dépenses réellement encourues) ;
- de l'application correcte de la formule de révision des prix et de ses indices en fonction des prestations constatées ;
- de l'analyse des contentieux éventuels en cours (recommandations attendues pour leur résolution).

■ de la conformité des dépenses effectuées :

Elle est axée sur la vérification :

- de la régularité des décomptes, demandes d'acomptes et factures, révisions des prix (travaux et contrôle) ;
- des opérations de contrôle effectivement mises en œuvre par le bureau chargé du contrôle ;
- de la concordance entre les quantités présentées dans les décomptes et les quantités effectivement observées sur le terrain, notamment en ce qui concerne les approvisionnements ;
- de la régularité des cautionnements, des remboursements d'avances, de l'application des pénalités de retard (éventuellement), et du respect des délais de paiement.

L'inspection visuelle devra déboucher sur la formulation de recommandations relatives aux mesures correctives permettant d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet et sa durabilité dans les horizons prévus.

3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE

Le contrôle qualité est une exigence chez Grant Thornton Sénégal, comme en atteste sa place dans notre manuel des normes et pratiques professionnelles, conformément aux standards internationaux en matière d'audit. Le dossier de travail ainsi que tous les rapports sont revus afin de s'assurer que l'équipe a réalisé la mission dans le respect des normes internationales reprises dans notre manuel d'exercice professionnel.

Pour l'audit des procédures de passation comme lors des vérifications relatives à la matérialité de la dépense, l'expérience pratique de nos experts a été mise à profit pour détecter tous les indices de fraudes et de corruption qui peuvent donner lieu, en fonction de leur gravité, soit à un examen approfondi dans le cadre de la présente mission, soit à une proposition d'ouverture d'enquête au niveau de l'ARCOP.

3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS

A la fin de l'audit, nous avons tenu une réunion de clôture entre l'équipe d'audit et les responsables de chacune des autorités contractantes. Le but de la réunion est de revoir les constatations de l'audit.

De plus, chaque autorité contractante fait l'objet d'un rapport distinct. Nos rapports sont présentés en deux étapes:

- ❖ rapport provisoire ;
- ❖ rapport final.

4. SYNTHÈSE DE LA REVUE

4.1 CONSTATS RELATIFS AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES

L'Autorité contractante, en application des dispositions des articles 35, 36 du Code des Marchés et celles des Arrêtés n° 007115 et 007116 du 23 mars 2023 relatifs respectivement aux commissions de passation des marchés et aux cellules de passation des marchés publics, a mis en place les outils nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution de ses marchés.

4.1.1 PRESENTATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

C'est la loi n° 65-001 du 20 Janvier 1965 qui a créé la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) avec un statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial. Par la loi n° 79 – 29 du 24 Janvier 1979, la SAED a vu son champ d'intervention s'étendre sur l'ensemble de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal ainsi qu'à la Vallée de la Falémé. La SAED changera de statut par la suite et passera en Société Nationale à compter du 1er décembre 1981 suivant la loi n° 81-57 du 29 Juin 1981.

La mission de la SAED est de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé. Elle se décline à travers les six domaines d'activités suivants : réalisation des investissements publics, maintenance des infrastructures hydroagricoles, gestion de l'eau et de l'environnement, aménagement rural et sécurisation foncière, appui à la mise en valeur et à la professionnalisation et appui à l'entrepreneuriat rural privé.

La SAED dispose d'un organigramme bien structuré en réponse à sa mission.

4.1.2 LA COMMISSION DES MARCHES DE LA SAED

Par décision N° 002/SAED/DG du 02 janvier 2022 et conformément à l'Arrêté n° n°864 du 22 janvier 2015 et aux articles 35 et suivants du CMP, la SAED a procédé à la nomination des membres de la Commission des marchés au titre de la gestion 2023. Cette acte ainsi que les Chartes de Transparence et d'Ethique ont été transmises à l'ARCOP et à la DCMP le 04 janvier 2023, conformément à l'Arrêté précité qui dispose : « les actes de nominations des membres sont transmis à la DCMP et à l'ARCOP au plus tard le 5 janvier de l'année en cours ».

La Commission a fait l'objet d'une modification par Décision n° 631/SAED.DG du 27/février 2023 suite au départ d'un membre. Cet acte accompagné des Chartes de Transparence et d'Ethique ont été transmis à la DCMP et à l'ARCOP le 27 février 2023.

4.1.3. LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SAED

Par décisions N°3225/SAED/DG et N 3229/SAED/DG du 22 octobre 2015, le Directeur général a nommé les membres de la CPM, conformément aux articles 35 et 142 du CMP. Il s'agit du Coordonnateur et le Chef du Service Classement et Archivage des Documents de Marchés à la CPM.

Le personnel de la CPM est renforcé par une assistante et une attachée en passation des marchés.

Les actes de nomination des membres de la CPM, ainsi que les chartes de transparence et d'éthique, ont été transmis à la DCMP et à l'ARCOP.

4.1.4 PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

La CPM a établi les rapports trimestriels et annuel à l'intention de l'AC, conformément aux dispositions de l'article 1 de l'Arrêté N° 007115 du 23 mars 2023 relatif à l'organisation et au

fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics.
Les rapports trimestriels et le rapport annuel ont été transmis à la DCMP et à l'ARCOP.

4.1.5. DOCUMENTS DE PROGRAMMATION DE LA PREPARATION DES MARCHES

4.1.5.1 PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

➤ Rappel de la disposition du CMP (article 6)

« Lors de l'établissement de leur budget, les autorités contractantes évaluent le montant total des marchés de fournitures, par catégorie de produits, des marchés de services par catégorie de services et des marchés de travaux, qu'elles envisagent de passer au cours de l'année concernée et établissent un plan de passation des marchés comprenant l'ensemble de ces marchés, suivant un modèle type fixé par l'Organe de régulation des marchés publics. ...Les autorités contractantes doivent les communiquer à la Direction chargée du contrôle des marchés publics qui en assure la publication ».

Le plan de passation de la SAED a été établi conformément au modèle défini par l'ARCOP et publié en 1^{ère} publication le 30 novembre 2022 sur le SYGMAP. Ce plan a fait l'objet de douze (12) mises à jour.

4.1.5.2 AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)

L'alinéa 8 de l'article 6 du CMP dispose : « Les projets de marché figurant dans le PPM qui doivent donner lieu à une procédure d'appel d'offres comportant un appel public à la concurrence, font l'objet de la publication, par les soins des autorités contractantes, au plus tard le 15 Janvier de l'année prévue pour leur passation d'un avis général établi et publié, selon le modèle arrêté par décision de l'organe chargé de la régulation des marchés publics ».

La SAED a établi et publié un avis général de passation de marchés dans le quotidien « Le SOEIL » du 16 décembre 2022.

4.1.6. ARCHIVAGE DES DOSSIERS

La CPM de la SAED a mis en place un système d'archivage physique et numérique qui permet de disposer de tout document recherché à temps réel.

A ce titre, nous suggérons à la SAED d'aller vers une certification de son système de classement et d'archivage numérique, ce qui pourrait régler la non disposition dans certains dossiers des documents d'exécution financière.

4.1.7. REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE L'ARCOP SUR LES PRODUITS DE LA VENTE DES DAO

Les preuves de reversement des produits de vente des DAO ne nous ont pas été communiquées. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions de l'article 32 du décret 2023-832 du 05 avril 2023 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.

4.2 CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES

4.2.1. ECHANTILLON

Mode de passation	SAED					
	Marchés passés		Marchés sélectionnés		Echantillonnage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AOI	1	674 882 417	1	674 882 417	100%	100%
AOO	11	1 140 607 807	8	1 010 950 200	73%	89%
AOO>1milliard	3	4 247 142 351	3	4 247 142 351	100%	100%
AOO>Seuil dcmp	1	256 060 000	1	256 060 000	100%	100%
AOR	1	2 205 000 000	1	2 205 000 000	100%	100%
Avenant	6	539 595 868	6	539 595 868	100%	100%
CR	1	49 250 149	1	49 250 149	100%	100%
Demande de Renseignement et de Prix simple	21	22 379 348	10	14 937 652	48%	67%
DRPCO	6	355 046 712	6	355 046 712	100%	100%
DRPCR	19	394 493 002	10	178 350 420	53%	45%
ED	2	227 138 980	2	227 138 980	100%	100%
AMI	3	1 312 988 600	3	1 312 988 600	100%	100%
Total général	75	11 424 585 234	52	11 071 343 349	69%	97%
Taux échantillonnage					69%	97%

4.2.2 RAPPEL DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES APPLICABLES A L'ENTITE AUDITEE

L'article 53 du Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics dispose : « Pour l'application des procédures décrites au présent titre, les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert sont fixés ainsi qu'il suit pour ce qui concerne les sociétés publiques, les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale visés à l'article 2.e) du présent décret, les institutions de protection sociale mentionnées à l'article 2.f) du présent décret, les marchés dont les montants estimés atteignent :

- 100.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

- 100 000 000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles ».

Article 3

« Sous réserve des dispositions de l'article 2, la procédure de demande de renseignements et de prix à compétition restreinte s'applique aux commandes ci-après :

Pour les sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du Code des Marchés publics, les marchés dont les montants toutes taxes comprises estimés sont inférieurs à :

- * cinquante (50) millions de Francs CFA pour les travaux ;
- * trente (30) millions de Francs CFA pour les fournitures et services courants ;
- * trente (30) millions de Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

Article 5

« La procédure de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique : Pour les sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du Code des Marchés publics, aux marchés dont les montants toutes taxes comprises estimés sont inférieurs à :

- * cent (100) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à cinquante (50) millions de Francs CFA pour les travaux ;
- * soixante (60) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à trente (30) millions de Francs CFA pour les fournitures et services courants ;
- * soixante (60) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à trente (30) millions de Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

La SAED est une émanation des sociétés nationales et sociétés à participation publique majoritaire. Il en découle que les seuils définis ci-dessus sont ceux applicables à la passation de ses marchés.

4.2.3 CONSTATS SUR LES MARCHES CONCLUS

A l'issue de nos travaux, les constats ci-après ont été effectués :

SUR LE PLAN GENERAL

DEFAUT DE REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE L'ARMP SUR LES VENTES DE DAO.

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'article 32 du décret 2023-832 du 05 avril 2023 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP

Dispose : « les ressources de l'ARMP sont constituées entre autres de 50% des produits des ventes des DAO dans le cadre d'appels d'offres mis en œuvre par l'Etat et les collectivités locales, y compris leurs services décentralisés et les organisations ou agences non dotées de la personnalité morale, placées sous leur autorité, les établissements publics, les sociétés nationales ou à participation publique majoritaire, les agences ou organismes, personnes morales de droit public ou privé, agissant pour le compte de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public, ou bénéficiant majoritairement de leurs financements, ou bénéficiant de leurs concours ou garantie.

CONSTAT

La preuve du reversement de la quote-part (50%) des produits de ventes des DAO ne nous a pas été fournie.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions de l'article précité.

SUR LE PLAN SPECIFIQUE

4.2.3.2 MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES

Notre revue a porté sur treize (13) marchés passés sous ce mode. Il s'agit des marchés ci-après :

- + AOO/PI : sélection d'un consultant pour la réalisation d'études APS APD et DAO pour la réhabilitation des casiers de Kollengal et de Moderi Diawara dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant de 106 760 500 F CFA TTC ;
- + AOO/PI : Recrutement d'un assistant technique international (ATI) dans le cadre de l'Appui à la maîtrise d'ouvrage des communes (MOC) et la mise en œuvre du fond d'appui intercommunautaire (FAI) du Programme DELTA pour un montant de 1 216 500 000 F CFA HT/HD ;
- + AOO Fourniture de motofaucheuses et de batteuses dans le cadre du PARIIS pour un montant de 92 630 000 F CFA TTC ;
- + AOO : Acquisition d'un véhicule pickup up et de quatre motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention et de deux véhicules pickup pour CGER dans le cadre d'APEFAM 1 pour un montant de 64 010 000 F CFA TTC ;
- + AOO : Travaux de réhabilitation d 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2 pour un montant de lot 1 : 453 297 000 F CFA TTC et lot 2 : 605 899 580 F CFA TTC ;
- + AOO : Travaux de réhabilitation d'écoles dans la zone du PREPIV Podor, en deux lots pour un montant global de 53 908 300 F CFA TTC ;
- + AOO : Travaux de réalisation de 20 km de piste rurales, de construction d'un château d'eau et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur 8 km, en deux lots pour un montant de lot 1 : 564 211 355 F CFA TTC et lot 2 : 110 671 062 F CFA TTC ;
- + AOO : Travaux d réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots pour un montant de lot 1 : 769 799 471 F CFA TTC, lot 2 : 752 214 364 F CFA TTC et lot 3 : 328 240 600 F FCFA TTC ;
- + AOO : Acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP, les UEPS et l'assistance technique dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots pour un montant de 212 899 800 F CFA TTC ;
- + AOO : Acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses batteuses, en lot unique pour un montant de 223 728 000 F CFA TTC ;
- + AOO : Acquisition de véhicules 4x4 pick up double cabine dans le cadre du programme DELTA, en lot unique pour un montant de 256 060 000 F CFA TTC ;
- + AOO : Acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP et la délégation de Podor, en deux lots pour un montant global de 95 002 400 F CFA TTC.
- + AOO Travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIV, en lot unique pour un montant de 162 061 200 F CFA TTC.

Pour les deux marchés ci-après, il a été noté un constat spécifique de défaut de paiement, de l'Etat et des Bailleurs, qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution. Il s'agit des marchés suivants :

- Travaux de réhabilitation de 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2
- Travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots

Pour les onze (11) marchés restants, nous n'avons relevé aucun constat spécifique.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-1212 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics en matière de passation et d'exécution des contrats notamment à la diligence des paiements pour les travaux exécutés.

4.2.3.5 MARCHES CONCLUS PAR AVENANT

Notre revue a porté sur un échantillon de six (06) avenants. Il s'agit :

- ✚ Supervision et contrôle des travaux d'aménagement et d'équipement de périmètres irrigués dans le cadre du projet APEFAM 2 pour un montant 152 798 200 F CFA TTC ;
- ✚ Travaux complémentaires de revitalisation des périmètres irrigués villageois dans les délégations pour un montant 247 843 161 F CFA TTC
- ✚ Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS pour un montant 138 954 507 F CFA TTC ;
- ✚ Recrutement d'un assistant technique international (ATI) dans le cadre de l'appui à la maîtrise d'ouvrages des communes (MOC) et la mise en œuvre du fonds d'appui intercommunautaire (FAI) du programme Delta ;
- ✚ Travaux de terrassement et de génie civil des pistes rurales pour le projet de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués villageois (PIV) de Podor ;
- ✚ Sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du projet PPRIVFS.

Pour cinq de ces avenants, des constats spécifiques n'ont pas été relevés.

S'agissant de l'avenant relatif à la supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS, nous avons constaté un défaut de paiement de l'Etat qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer de la phase d'exécution.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-1212 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics en matière de passation et d'exécution des contrats notamment à la diligence des paiements pour les travaux exécutés.

4.2.3.6 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION OUVERTE

Notre revue a porté sur un six (06) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte. Il s'agit des marchés ci-après :

- + Travaux d'entretien de périmètres irrigués et chenaux hydrauliques dans la délégation du Lac de Guiers pour un montant de **94 046 000 FCFA TTC**
- + Acquisition de matériels informatiques pour le compte de l'UCG et la Délégation de Podor et de fourniture de mobiliers de bureau pour un montant global de **26 436 838 FCFA TTC.**
- + Acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau pour le compte de l'UCG, les UEPS et à l'Assistance technique dans le cadre du Projet de production du riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant global de **61 542 900 FCFA TTC.**
- + Construction et rénovation de logements et de bureaux pour l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du projet de production du riz irrigué dans la Vallée du fleuve Sénégal, en deux lots pour un montant global de **90 538 974 FCFA TTC.**
- + Fourniture d'équipements et de matériels électroménagers pour les logements de l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots pour un montant global de **28 969 000 F CFA TTC**
- + Fourniture de moteurs 1115 accouplés à des pompes sur châssis SKID pour un montant de **53 513 000 F CFA TTC.**

Pour ces six (06) de ces marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

4.2.3.7 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION RESTREINTE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition restreinte. Il s'agit des marchés ci-après :

- + Marché de clientèle d'achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED pour un montant de **16 071 600 F CFA TTC.**
- + Gestion de la cantine du siège de la SAED pour un montant de **15 200 000 F CFA TTC**
- + Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de contrats de performance dans le cadre du programme DELTA et de la Lettre de Mission de la SAED
- + Sélection d'un consultant pour la réalisation des études de base portant sur la construction du siège de la Délégation du lac de Guiers pour un montant de **14 900 000 F CFA TTC**
- + Fourniture de consommable informatique passée sous forme de marchés de clientèle pour un montant de **F CFA TTC 6 924 240.**
- + Travaux d'entretien de périmètres irrigués et d'ouvrages associés dans la délégation de Dagana pour un montant de **F CFA TTC 46 499 000.**
- + Conception de tee-shirt, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM pour un montant de **F CFA TTC 7 935 500.**
- + Gestion de la cantine de Niaga pour un montant de **F CFA TTC 6 000 000**
- + Organisation d'une colonie de vacances pour les enfants pour un montant de **F CFA TTC 25 760 000 ;**
- + Nettoyement des sites de la SAED pour un montant de **14 160 000 F CFA TTC**

Pour ces dix (10) marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

4.2.3.8 MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par entente directe au titre de la gestion 2023.

Il s'agit des marchés ci-après :

-  Recrutement d'un prestataire pour le traitement aérien dans le cadre de la lutte anti aviaire
-  Supervision et contrôle des travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de périmètres irrigues villageois dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant 207 338 980 F CFA TTC

Pour ces deux (02) marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

4.2.3.9 EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RETREINTE (AFD)

Notre revue a porté sur un (01) marché passé par consultation de restreint (AFD) au titre de la gestion 2023. Il s'agit des marchés « Evaluation externe de la 12^{ème} lettre de mission (Im12) de la SAED. Aucun constat spécifique n'a été relevé pour ce marché.

4.2.3.10 MARCHES CONCLUS PAR AMI

Notre revue a porté sur deux (02) marchés passés par AMI au titre de la gestion 2023.

Il s'agit des marchés ci-après :

-  Recrutement d'un cabinet pour l'audit des comptes gérés par l'Unité de Gestion du PREPIV PODOR pour un montant de 11 870 000 F CFA/HTVA
-  Sélection consultant pour la supervision et contrôle des travaux de réhabilitation de 1000ha de périmètres irrigues villageois dans les Délégations de Matam et Bakel dans le cadre du PADER 2 pour un montant 82 482 000 F CFA TTC

La revue n'a pas noté de constats spécifiques.

4.2.3.11 EN CE QUI CONCERNE LE MARCHÉ PASSE PAR AOR

Notre revue a porté sur un (01) marché passé par AOR au titre de la gestion 2023. Il s'agit du marché relatif aux travaux complémentaires de revitalisation 1200ha des périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel pour un montant de 2 205 145 052 F CFA TTC.

La revue n'a pas noté de constats spécifiques.

4.2.3.12 MARCHES CONCLUS PAR DRP A CONSULTATION SIMPLE

Notre revue a porté sur un échantillon de dix (10) marchés passés par demande de renseignements et de prix à compétition simple. Il s'agit des marchés ci-après :

-  Le marché est relatif à l'achat de moteur complet pour le véhicule AA 760 AC pour un montant de 2 976 000 F CFA TTC

- ✚ Le marché est relatif aux travaux de pressiométriques de 6m à Podor pour un montant de 3 200 000 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'achat de médicament pour le service médical de la SAED pour un montant de 448 650 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'acquisition de fourniture de bureau SIEGE pour un montant de 1 856 550 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'acquisition des ustensiles de cuisine pour un montant de 744 250 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'acquisition de calendrier et chevalet de table pour un montant de 2 407 200 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'achat de cadeaux pour les femmes du siège pour un montant de 1 840 800 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'entretien et maintenance split de la Direction générale pour un montant de 1 542 500 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à l'Acquisition de toilettes mobiles pour la Direction générale pour un montant de 720 000 F CFA TTC
- ✚ Le marché est relatif à la réparation du véhicule pour SL2371C pour un montant de 180 000 F CFA TTC

La revue n'a pas noté de constats spécifiques.

4.2.3.13 EVALUATION DES FRACTIONNEMENTS POTENTIELS (DEMANDES DE COTATION, AUTRES ACQUISITIONS)

Aucun cas de fractionnement n'a été relevé au cours de la gestion 2023.

4.2.3.14 MARCHES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'ARMP

Nous avons noté un recours contentieux du candidat GEO SUARL du 06 janvier 2023 et par Décision N°009/2023/ARMP/CRD/DEF du 25 /01/2023 l'ARCOP a déclaré le recours non fondé et a ordonné la poursuite de la procédure.

4.3 CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE

Les marchés régulièrement exécutés et ayant fait l'objet d'un PV de réception ont été payés par chèque ou virement. Toutefois, le délai d'exécution n'est pas précisé pour certains marchés et cela ne nous permet pas de vérifier les délais de paiement prévus dans le contrat ou de nous prononcer sur le respect des délais de réception.

4.4 CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE)

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit technique et physique des marchés en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi, dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur les marchés ci-après :

- ✚ Acquisition de véhicules pick-up et de motos pour le compte de l'UGP et la Délégation de Podor.

- + Acquisition de matériels informatiques pour le compte de l'UGP et la Délégation de Podor et de fournitures de mobiliers de bureau.
- + Conception de tee-shirts, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM 2
- + Acquisition d'un véhicule pick up et de quatre Motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention et de deux véhicules Pick up pour les CGER dans le cadre de APEFAM 1 subvention.
- + Fourniture de moteurs 1115 accouplés à des pompes sur châssis SKID.
- + Acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses
- + Travaux de construction de magasins de stockage dans le cadre du PREPIV
- + Acquisition de véhicules 4X4 Pick Up Double cabine dans le cadre du programme DELTA.
- + Fourniture de Motofauheuses et de Batteuses dans le cadre du PARIIS
- + Acquisition de matériel informatique et de mobilier de bureaux pour l'UGP et les UEPs dans le cadre du Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal
- + Acquisition de véhicules et de motos pour l'UGP, les UEPs et l'assistance technique dans le cadre du Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal
- + Recrutement d'un Assistant Technique International (ATI) dans le cadre de l'appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Communes (MOC) et la mise en œuvre du Fonds d'Appui Intercommunautaire (FAI) du Programme DELTA
- + Recrutement d'un consultant pour la supervision et le contrôle des travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Matam et Bakel dans le cadre du PADAER 2
- + Achat de pneumatiques pour le parc de véhicules et de motos de la SAED lancé sous forme de marchés de clientèle

➤ **AU TITRE DE LA PRISE DE CONNAISSANCE :**

Nous avons effectué des entretiens avec les personnes responsables en vue d'avoir une bonne connaissance des conditions de réception, de l'existence physique des biens et services et de leur utilité par rapport aux besoins pour lesquels le marché a été initié.

➤ **AU TITRE DE L'INSPECTION PHYSIQUE :**

La vérification de l'existence physique des biens s'est faite à travers les diligences ci-après :

- ✓ Vérification de la matérialité de la dépense ;
- ✓ Vérification de la cohérence entre les biens livrés inspectés et les documents contractuels [le contrat, le PV de réception et les pièces justificatives ayant servies au paiement].

CONCLUSION

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels pour ces marchés. Les résultats de nos travaux sont présentés ci-après :

Objet du marché	Mode de passation	Titulaire	Montant F CFA	Constat
Acquisition de véhicules pick-up et de motos pour le compte de l'UGP et la Délégation de Podor.	AOO	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	95 002 400	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Acquisition de matériels informatiques pour le compte de l'UGP et la Délégation de Podor et de fournitures de mobiliers de bureau.	DRPCO	ELECTRONIC STORE KST	26 436 838	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Conception de tee-shirts, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM 2	DRPCR	EUREKA CONSULTANCE ET SERVICE	7 935 500	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Acquisition d'un véhicule pick up et de quatre Motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention et de deux véhicules Pick up pour les CGER dans le cadre de APEFAM 1 subvention.	AOO	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	64 010 000	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Fourniture de moteurs 1115 accouplés à des pompes sur châssis SKID.	DRPCO	GIE TAIF	53 513 000	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses	AOO	FOLAND SUARL	223 728 000	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Travaux de construction de magasins de stockage dans le cadre du PREPIV	AOO	SENE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	162 061 200	Nous avons noté l'absence d'information relative à l'exécution
Acquisition de véhicules 4X4 Pick Up Double cabine dans le cadre du programme DELTA.	AOO	CENTRAL MOTORS SARL	256 060 000	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Fourniture de Motofauheuses et de Batteuses dans le cadre du PARIIS	AOO	FOLAND SARL	92 630 000	Nous n'avons pas relevé de remarques particulières
Acquisition de matériel informatique et de mobilier de bureaux pour	DRPCO	GROUP PLUS SARL	61 542 900	Nous n'avons pas relevé de

Objet du marché	Mode de passation	Titulaire	Montant F CFA	Constat
l'UGP et les UEPs dans le cadre du Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal				ramarques particulières
Acquisition de véhicules et de motos pour l'UGP, les UEPs et l'assistance technique dans le cadre du Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal	DRPCO	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	212 849 800	Nous n'avons pas relevé de ramarques particulières
Recrutement d'un Assistant Technique International (ATI) dans le cadre de l'appui à la Maitrise d'Ouvrage des Communes (MOC) et la mise en œuvre du Fonds d'Appui Intercommunautaire (FAI) du Programme DELTA	AOO	Gpt INGFI/AVSF	1 216 500 000	Nous n'avons pas relevé de ramarques particulières
Recrutement d'un consultant pour la supervision et le contrôle des travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Matam et Bakel dans le cadre du PADAER 2	AMI	Gpt CINTTECH/WEST INGENIERIE/BICD	82 482 000	Nous n'avons pas relevé de ramarques particulières
Achat de pneumatiques pour le parc de véhicules et de motos de la SAED lancé sous forme de marchés de clientèle	DRPCR	ETS MALEYE SARL	16 071 600	Nous n'avons pas relevé de ramarques particulières

4.5. SYNTHÈSE DES NON CONFORMITÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	PERSONNE RESPONSABLE
Défaut de reversement de la quote part de l'ARMP sur les produits de vente des DAO	Se conformer aux dispositions de l'article 32 du Décret 2023-832 du 05 avril 2023	PRM/CPM
Défaut de paiement, de l'Etat et des Bailleurs, qui ne milite pas en faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution	Veiller à la célérité de la procédure d'acquisition	AC/PRM/CPM

4.6 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	STATUT DE LA RECOMMANDATION
Défaut d'application des pénalités de retard	Veiller à appliquer les dispositions de l'article 135 du CMP.	Mise en œuvre	Levée
Défaut de reversement de la quote part de l'ARMP sur les produits de vente des DAO	Se conformer aux dispositions de l'article 37 du Décret 2007-545.	Non mise en œuvre	Maintenue
Pour les DRPS			
Défaut d'information sur la méthode de saisine des fournisseurs	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	Mise en œuvre	Levée
Absence de tableau comparatif des offres et de PV d'attribution	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	Mise en œuvre	Levée
Absence de notification d'attribution provisoire et de lettres d'information des candidats non retenus pour le rejet de leurs offres.	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	Mise en œuvre	Levée
Défaut de recueil de l'ANO de la CPM	Se conformer aux dispositions de l'arrêté 107 du 07/01/2015	Mise en œuvre	Levée

5. STATISTIQUES DES ANOMALIES

TABLEAU STATISTIQUE DES ANOMALIES

Anomalies/Marchés	AOI (1)	AOO > 1milliar d (3)	AOO > seuil DCMP (1)	AO O (8)	Avenan t (6)	DRPC O (6)	DRPC R (10)	Entent e Directe (1)	AO R (1)	AM I (2)	CR (AFD) (1)	DRPC S (10)	Total anomalie s	Total marchés revus	Statistiqu e des anomalie s
Défaut de reversement de la quote part de l'ARMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	100%
Défaut de paiement, de l'Etat et des Bailleurs, qui ne milite pas en faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	51	6%

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOO	45
ANNEXE 2 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT.....	77
ANNEXE 3 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO	84
ANNEXE 4 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR.....	100
ANNEXE 5 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE	119
ANNEXE 6 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION RESTREINTE (AFD).....	122
ANNEXE 7 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI	125
ANNEXE 8 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOR	130
ANNEXE 9 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCS	133
ANNEXE 10 : REPOSE DE GRANT THORNTON AUX COMMENTAIRES DE LA SAED SUR LE RAPPORT PROVISOIRE	144
ANNEXE 11 : COMMENTAIRES DE LA SAED SUR LE RAPPORT PROVISOIRE	149

ANNEXE 1 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES

 AOO/PI : SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'ETUDES APS APD et DAO pour LA REAHBILITATION DES CASIERS DE KOLLENGAL ET DE MODERI DIAWARA DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour la réalisation d'études APS APD et DAO pour la réhabilitation des casiers de Kollengal et de Moderi Diawara dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant de 106 760 500 F CFA TTC.

Données du marché

Financement	IDA
Inscription au Plan de passation	C_DAIH_019
ANO/BM	18/01/2021/BM 12/09/2022/SPM PARIIS
Date de publication de la manifestation d'intérêt	05/11/2022
Date d'ouverture des offres AMI	22/11/2022
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	05
Analyse, Evaluation, Comparaison des AMI	Novembre 2022
Procès Verbal approbation du rapport	01/12/2022
Candidats retenus	05
ANO/rapport et liste restreinte	26/12/202/SPM
Lettre des candidats retenus et non retenus	06/01/2023
ANO/DP/CPM	08/03/2023
Lettre invitation des candidats retenus	08/03/2023
Date de dépôt	13/04/2023 reportée au 18/04/2023
Nombre d'offre reçue	05
Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques	18/04/2023
Rapport d'évaluation des offres techniques	Avril 2023
PV Validation du rapport	09/5/2023
ANO/Rapport évaluation /CPM	09/5/2023
Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières	26/05/2023
Date d'ouverture des offres financières	30/05/2023
Rapport évaluation des offres financières	03/06/2023
PV de validation Rapport combiné et attribution	08/06/2023
Approbation du PVA	08/06/2023
ANO/Rapport Propositions financières	08/06/2023
Attributaire	Cabinet HYDROCONSULT INTERNATIONAL
Date de publication de l'attribution provisoire	08/07/2023
Notification d'attribution et de rejet	06/07/2023

Date Procès-verbal de négociation	03/08/2023
Montant du marché	106 760 500 F CFA TTC
AEC	26/10/2023
Date de souscription	19/10/2023
Date d'approbation du marché	20/10/2023
ANO/Contrat	05/09/2023
N° MARCHE	C0309/23
Date Enregistrement	09/11/2023
Notification	12/12/2023
Délai d'exécution	Six (06) mois
Ordre de service de démarrage	12/12/2023
Date de réception	rapport relatif l'APS attendu fin juillet selon la SAED
Paievements	Demande de paiement de l'avance de démarrage 13/12/2023 pour un montant de 21 352 100 F CAF TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarque sur la passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Selon les explications fournies par la SAED, à ce jour il n'y a que l'avance de démarrage qui a été payée au consultant. La facture et le rapport relatif l'APS provisoire sont attendus en fin juillet.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur.

AOO/PI : RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL (ATI) DANS LE CADRE DE L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES (MOC) ET LA MISE EN ŒUVRE DU FOND D'APPUI INTERCOMMUNAUTAIRE (FAI) DU PROGRAMME DELTA

(Marché à tranche ferme et conditionnelle)

Commentaire

Le marché est relatif au recrutement d'un assistant technique international (ATI) dans le cadre de l'Appui à la maîtrise d'ouvrage des communes (MOC) et la mise en œuvre du fond d'appui intercommunautaire FAI) du Programme DELTA.

Données du marché

Financement	AFD
ANO/AFD	03/03/2023
Date de publication de la manifestation d'intérêt	16/03/2022
Date de dépôt des AMI	05/04/2022 reportée au 14/04/2023 par Avis du 31/03/2023
Date d'ouverture des offres AMI	14/04/2023
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	09
Analyse, Evaluation, Comparaison des AMI	20/04/2023
Procès-Verbal approbation du rapport	28/04/2023
Candidats retenus	06
ANO/rapport et liste restreinte	25/05/2023/AFD
Lettre des candidats retenus et non retenus	01/06/2023
ANO/DP	30/09/2022 (dernière version)/AFD 24/10/2022/DCMP
Lettre invitation	31/10/2023
Date de dépôt	22/12/2023
Nombre d'offre reçue	03
Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques	22/12/2022
Rapport d'évaluation des offres techniques	26/12/2022
PV Validation du rapport	03/01/2023
ANO/Rapport évaluation	11/01/2023/AFD/Saisine 05/01/2023 10/02/2023/Saisine 08/02/2023/DCMP
Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières	10/02/2023
Date d'ouverture des offres financières	17/02/2023
Rapport évaluation des offres financières	20/02/2023
PV de validation Rapport combiné et attribution	02/03/2023
Approbation du PVA	17/04/2023
ANO/Rapport Propositions financières	20/03/2023/Saisine du 14/03/2023/AFD 03/04/2023/DCMP/Saisine 27/03/2023

Attributaire	Grpt INGNFI/AVSF
Date de publication de l'attribution provisoire	12/05/2023
Notification d'attribution et de rejet	10/05/2023
Date Procès-verbal de négociation	02/06/2023
Montant du marché	1 216 500 000 F CFA HT/HD/
AEC	3/07/2023
Date de souscription	25/07/2023
Date d'approbation du marché	26/07/2023
ANO/Contrat	23/06/2023/Saisine 20/06/2023/AFD 07/07/2023/Saisine 03/07/2023/DCMP
N° MARCHE	C0192/23/SL
Date Enregistrement	22/08/2023
Délai d'exécution	45 mois
Ordre de service de démarrage	15/11/2023 OSD N°1
Date de réception	Rapport bimestriels déposés dont celui de février –mars 2024 Marché en cours
Paievements	Demande de paiement de la facture de l'Avance de Démarrage d'un montant de 133 769 134 F CFA /HT/HD

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarques sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de remarques sur l'exécution du marché.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur.

AOO FOURNITURE DE MOTOFAUCHEUSES ET DE BATTEUSES DANS LE CADRE DU PARIIS

Commentaire

Le marché est relatif à la fourniture de motofaucheuses et de batteuses dans le cadre du PARIIS pour un montant de 92 630 000 F CFA TTC.

Données du Marché

N° DOSSIER		AOO/2022/18
1. Financement:		IDA
2. Nom de l'Autorité contractante:		SAED
3. Intitulé du marché:		Fourniture de motofaucheuses et de batteuses dans le cadre du PARIIS
4. Numéro du marché:		Lot 1 : F/0053/23 Lot 2 : F/0054/23
ANO		29/10/2022/CPM
5. Description des biens, travaux ou services:		Lot 1 : Dix (10) motofaucheuses dans la Délégation de Bakel ; Lot 2 : Vingt (20) batteuses à riz dans les délégations de Podor, Matam, Bakel.
Date de lancement		29/10/2022
6. Nom de l'attributaire du marché:		FOLAND SARL
7. Nombre d'offres reçues:		06/06
8. Date limite de dépôt des offres		29/11/2022
9. Date d'ouverture des plis :		29/11/2022
Date élaboration du rapport d'analyses des offres		15/12/2022
ANO/RAPPORT		20/12/2022
Date d'attribution provisoire		20/12/2022/Approbation 20/12/2022
Date informations des candidats		30/12/2022
ANO/CONTRAT		21/02/2023/BAILLEUR 27/03/2023/CPM première saisine le 09/02/2023
AEC		11/04/2023
10. Date de Publication de l'attribution provisoire:		31/12/2022
11. Date de signature/Prestation de services (contrats)		06/04/2023
12. Date d'Approbation		07/04/2023
Enregistrement		08/05/2023
13. Date de notification:		16/05/2023
14. Date ordre de service de commencer		16/05/2023
15. Date de démarrage effectif		16/05/2023
16. Délai d'exécution,		Quatre (04) mois
17. Date de réception		BL du 21/08/2023 PVR du 23/08/2023
18. Paiements		Demande de paiement du 16/10/2023
19. montant marché		Lot 1 : 31 270 000 F CFA TTC Lot 2 : 61 360 000 F CFA TTC
20. montant budget		123 000 000 F CFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Un recours contentieux est introduit par le candidat GEO SUARL le 06 janvier 2023.

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur la procédure d'exécution.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation.

AOO ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP ET DE QUATRE MOTOS DANS LE CADRE DU PROJET APEFAM 2 SUBVENTION ET DE DEUX VEHICULES PICK UP POUR CGER DANS LE CADRE D'APEFAM 1 SUBVENTION

Commentaire

Le marché est relatif à l'acquisition d'un véhicule pickup up et de quatre motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention et de deux véhicules pickup pour CGER dans le cadre d'APEFAM 1 pour un montant de 64 010 000 F CFA TTC.

Données du Marché

N° DOSSIER	2022/09
1. Financement:	AFD
2. Nom de l'Autorité contractante:	SAED
3. Intitulé du marché:	Acquisition d'un véhicule pickup up et de quatre motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention et de deux véhicules pickup pour CGER dans le cadre d'APEFAM 1
4. Numéro du marché:	F/0141/23
ANO	08/09/2022/CPM 08/09/2022/AFD/Saisine 05/08/2022
5. Description des biens, travaux ou services:	Lot 1 : Acquisition d'un véhicule pickup up et de quatre motos dans le cadre du projet APEFAM 2 subvention Lot 2 : deux véhicules pickup pour CGER dans le cadre d'APEFAM 1
Date de lancement	08/09/2022
6. Nom de l'attributaire du marché:	SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE
7. Nombre d'offres reçues:	02
8. Date limite de dépôt des offres	11/10/2022
9. Date d'ouverture des plis :	11/10/2022
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	24/01/2023
ANO/RAPPORT	13/02/2023/AFD/1ereSaisine 31/01/2023 24/01/2023 /Saisine 31/10/2022
Date d'attribution provisoire	31/01/2023/Approbation 31/01/2023
Date informations des candidats	14/02/2023
10. Date de Publication de l'attribution provisoire:	16/02/2023
ANO/CONTRAT	21/04/2023/CPM 19/04/2023/AFD/Saisine le 21/03/2023
AEC	Fournies le 02 et le 05/06/2023
11. Date de signature/Prestation de services (contrats)	24/04/2023
12. Date d'Approbation	25/04/2023
13.Enregistrement	23/06/2023
14. Date ordre de service de commencer	Non communiquée
15. Date de démarrage effectif	Non communiquée
16 Délai d'exécution,	Deux (02) mois
17. Date de réception	PVR du 23/05/2023 (lot 1 et lot 2)

18. Paiements	LOT 2 : Facture du 11/12/2023 Demande de paiement du 29/12/2023
19. montant marché	Lot 1 : 25 310 000 F CFA /HT/HD Lot 2 : 38 700 000 F CFA /HT/HD
20. montant budget	87 320 000 F CFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur la passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas relevé de remarque en dehors de l'absence du BC et du retard du paiement du lot 1 du fait que, la première facture transmise par le titulaire comportait des erreurs et la SAED lui a retourné le document pour correction.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution du marché est globalement conforme à la réglementation.

 AOO T_PADAERII_048 /TRAVAUX DE REHABILITATION D 600HA DE PERIMETRES
IRRIGUES DANS LA DELEGATION DE MATAM ET BAKEL DANS LE CADRE DU PADAER 2

Commentaire

Le marché est relatif aux travaux de réhabilitation d 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2 pour un montant de :

- ✓ lot 1 : 453 297 000 F CFA TTC ;
- ✓ lot 2 : 605 899 580 F CFA TTC

Données du Marché

N° DOSSIER	N°2023/07
1. Financement:	FIDA/ETAT SENEGAL
2. Nom de l'Autorité contractante:	SAED
3. Intitulé du marché:	Travaux de réhabilitation d 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2
4. Numéro du marché:	T/0367/23 : lot 1 ; T/0365/23 : lot 2
ANO/DCMP	00697/MFB/DC/P du 27/07/2023
5. Description des biens, travaux ou services:	Lot 1 : Travaux de réhabilitation de 300HA de PIV situés dans la Délégation de Matam Lot 2 : Travaux de réhabilitation de 300HA de PIV situés dans la Délégation Bakel
Date de lancement	18/08/2023
6. Nom de l'attributaire du marché:	Lot1 : G3A SARL Lot 2 : DIAMA TECH
7. Nombre d'offres reçues:	07/11
8. Date limite de dépôt des offres	19/09/2023
9. Date d'ouverture des plis :	19/09/2023
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	29/09/2023
ANO/RAPPORT	13/10/2023/FIDA 23/10/2023/DCMP
Date d'attribution provisoire	03/10/2023/Approbation 03/10/23
Date informations des candidats	26/10/2023
10. Date de Publication de l'attribution provisoire:	28/10/2023
AEC	20/11/2023
ANO/CONTRAT	13/11/2023 / saisine le 07/11/2023 22/11/2023/DCMP/Saisine 21/11/2023
11. Date de signature/Prestation de services (contrats)	Lot 2 : 14/12/2023 Lot 1 : 18/12/2023
12. Date d'Approbation	Lot 2 : 15/12/2023 Lot 1 : 20/12/2023
13. Date de notification:	Lot 2 : 22/12/2023 Lot 1 : 04/01/2024
15. Date ordre de service de commencer	N° 1 : Lot 1 et lot 2 : 22/01/2024

16. Date de démarrage effectif	N° 1 : Lot 1 et lot 2 : 22/01/2024
17. Délai d'exécution,	Quatre (04) mois lot 2
18. Date de réception (provisoire)	Lot 1 : Facture avance de démarrage du 09/01/2024 d'un montant de 90 659 400 F CFA TTC Demande de paiement du 17/01/2024 Lot 2 : Facture avance de démarrage du 21 décembre 2023 d'un montant de 121 179 916 F CFA TTC ; Demande de paiement du 29 décembre 2023
19. montant marché	lot 1 : 453 297 000 F CFA TTC lot 2 : 605 899 580 F CFA TTC
20. montant budget	1 203 600 000 FCFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas relevé d'anomalie sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous avons relevé un défaut de paiement qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution, selon les informations ci-après reçues de la SAED : « ...En dehors de l'avance de démarrage, aucun décompte n'a été introduit. Nous vous informons également que le retard enregistré dans le paiement des décomptes incombe au bailleur. Actuellement le marché est en cours. »

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller à une bonne plaidoirie pour diligenter la phase exécution du marché.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis l'anomalie ci-après, la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation.

 AOO N°T_PREP_IV_001 : TRAVAUX DE REHABILITATION D'ÉCOLES DANS LA ZONE DU PREP_IV PODOR

COMMENTAIRES SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de réhabilitation d'écoles dans la zone du PREP_IV Podor, en deux lots pour un montant global de 53 908 300 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	BOAD
2. Numéro de marché	T_PREP_IV_001
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Travaux de réhabilitation d'écoles dans la zone du PREP_IV Podor
7. ANO bailleur sur le DAO	Saisine : 05 janvier 2023, ANO BOAD : 28 février 2023
7. ANO CPM sur le DAO	Saisine : 02 janvier 2023, ANO CPM : 03 mars 2023
8. Nom de l'attributaire du marché	SENE BAT TP
9. Nombre d'offres reçues,	Sept (07)
10. Date de publicité de la demande de prix	Le soleil du 04 et 05 mars 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis	30 mars 2023
11. Date ouverture des plis	06 avril 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire	11 avril 2023
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	10 avril 2023
13. ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine : 11 avril 2023, ANO CPM : 18 avril 2023
14. Date d'attribution provisoire	18 avril 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	18 avril 2023
15. ANO bailleur sur le rapport d'évaluation	Saisine : 19 avril 2023, ANO BOAD : 14 juillet 2023
16. ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine : 11 avril 2023, ANO CPM : 18 avril 2023
17. Date informations des candidats	12 avril 2023 via mail
ANO sur le projet de contrat	Saisine : 08 août 2023, ANO CPM : 08 août 2023
18. Date de signature contrat (si requis)	17 août 2023
19. Date approbation contrat (si requis)	18 août 2023
20. Date de publication des résultats	19 juillet 2023

Date de notification	11 septembre 2023
22. Attestation d'existence de crédit	25 août 2023
23. Délai d'exécution	04 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux
Date ordre de service	OS daté du 05 octobre 2023, prise connaissance os le 10 octobre 2023
Lettre mise en demeure	30 novembre 2023
Avis de résiliation du contrat SEN BAT TP	12 décembre 2023
ANO DCMP sur résiliation de contrat	Saisine le 18 décembre 2023, ANO DCMP le 19 décembre 2023
Facture avance de démarrage	N/A
Règlement 20% avance de démarrage	N/A
26. Date de réception	N/A
Date facture définitive	N/A
27. Montant du marché	Lot 1 : 35 346 362 F CFA TTC Lot 2 : 55 192 612 F CFA TTC
28. Montant du Budget	59 000 000 F CFA

Point sur la computation des délais

- Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat) –

ANO/dossier DRP N° T_PREPIV_001 : Saisine : 05 janvier 2023, ANO BOAD : 28 février 2023 ; Saisine : 02 janvier 2023, ANO CPM : 03 mars 2023.

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° T_PREPIV_001 Saisine : 19 avril 2023, ANO BOAD : 14 juillet 2023 ; Saisine : 11 avril 2023, ANO CPM : 18 avril 2023.

ANO/le projet de contrat n° T_PREPIV_001 Saisine : 08 août 2023, ANO CPM : 08 août 2023 ; l'ANO bailleur sur le projet de contrat n'a pas été joint le dossier.

- Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

Il s'est écoulé un délai douze (12) jours entre l'ouverture des plis (06 avril 2023) et l'attribution du marché (18 avril 2023).

- Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 30 mars 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 06 avril 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 11 avril 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 18 avril 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 120 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 06 avril 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 17 août 2023 soit 133 jours. Toutefois, une demande de proroger la durée de validité des offres jusqu'au 30 août 2023 a été joint dans le dossier.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

L'ordre de service de démarrage des travaux du présent marché a été notifié le 10 octobre 2023, pour une durée de quatre (04) mois. Or presque deux mois (02) mois après, soit 47% du délai contractuel, les travaux n'ont pas été entamé de manière significative, malgré les multiples relances. En effet, une décision datée du 15 décembre 2023, partant résiliation totale du marché n°23.01.17/2023 a été versée dans le dossier.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas relevé d'anomalie sur la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

L'ordre de service de démarrage des travaux du présent marché a été notifié le 10 octobre 2023, pour une durée de quatre (04) mois. Or presque deux mois (02) mois après, soit 47% du délai contractuel, les travaux n'ont pas été entamé de manière significative, malgré les multiples relances. En effet, une décision datée du 15 décembre 2023, partant résiliation totale du marché n°23.01.17/2023 a été versée dans le dossier.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

S'agissant de l'exécution, le marché est résilié.

 **MARCHE N°AOI T_ TRAVAUX DE REALISATION DE 20 KM DE PISTES RURALES DE
CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ET D'EXTENSION DU RESEAU
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR 8 KM**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de réalisation de 20 km de piste rurales, de construction d'un château d'eau et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur 8 km, en deux lots. Il s'agit :

Lot 1 : travaux de réalisation de 20 km de pistes rurales dans la cuvette de SAVOIGNE pour un montant de 564 211 355 F CFA TTC ;

Lot 2 : travaux de construction d'un château d'eau et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur 8 km pour un montant de 110 671 062 F CFA TTC.

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	BADEA
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de réalisation de 20 km de piste rurales, de construction d'un château d'eau et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur 8 km, en deux lots
Numéro du marché	T_DAIH_065
Description des biens, travaux ou services :	Lot 1 : travaux de réalisation de 20 km de pistes rurales dans la cuvette de SAVOIGNE; Lot 2 : travaux de construction d'un château d'eau et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur 8 km
Saisine bailleur	Lettre le 13 avril 2022, ANO BADEA le 28 avril 2022
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 15 mars 2022, ANO DCMP le 18 mars 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 01 avril 2022. Toutefois un avis de report sur la date limite de dépôt des plis a été joint dans le dossier publié sur le soleil du 04 avril 2022
Avis additif n°1 au DAOI	26 avril 2022
Durée de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	14 juin 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	07 juin 2022
Date du PV d'ouverture des offres	14 juin 2022
Nombre d'offres reçues	seize (16)
Date du rapport d'évaluation	22 août 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	21 juin 2022
Date du procès-verbal d'attribution	28 juin 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	28 juin 2022
Saisine bailleur	Lettre du 13 septembre 2022, ANO BADEA le 07 novembre 2022

Saisine DCMP	Lettre du 09 septembre 2022, ANO DCMP le 09 septembre 2022
Date notification de non attribution	Par mail le 09 novembre 2023
Date notification attribution	09 novembre 2022 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 11 novembre 2022
Attributaire du marché	Lot 1 : GPT GIE TAIF/ENTREPRISE IBRAHIMA SARR Lot 2 : KELIMANE ENTREPRISE
Attestation d'existence de crédit	Lot 1 :13 décembre 2022 Lot 2 : 15 décembre 2022
Demande de prorogation de la durée de validité	Le 11 octobre 2022 et 06 février 2023 deux notification de prorogation de la durée de validité de l'offre du lot 1, pour une durée additionnelle de 120 jours à compte pour la première lettre du 09 février 2023 et pour le second à compter du 12 octobre 2023
Date de signature du contrat	Lot 1: 17 juillet 2023 Lot 2: 26 juillet 2023
Date approbation du contrat	Lot 1 : 18 juillet 2023 Lot 2: 27 juillet 2023
Date de notification	Lot 1 : Lot 2: 03 novembre 2023
Saisine bailleur	Lettre du 12 avril 2023, ANO BADEA le 06 juin 2023
Saisine DCMP	Lettre du 15 décembre 2022, ANO DCMP le 22 décembre 2022
Délai d'exécution	Lot 1 : 8 mois effectifs Lot 2 : 6 mois effectifs
Date ordre de service de démarrage	Lot 1 : 06 novembre 2023 Lot 2: 20 novembre 2023
Montant des marches	Lot 1 : 564 211 355 F CFA TTC Lot 2 : 110 671 062 F CFA TTC
Date de reception	Non communiquée
Paiements	Lot 1: Facture avance de démarrage du 14/11/2023 d'un montant de 95 629 043 F CFA TTC

Point sur la computation des délais

▪ Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

Il s'est écoulé un délai de 14 jours entre l'ouverture des plis (14 juin 2022) et l'attribution du marché (28 juin 2022).

▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 07 juin 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 14 juin 2022 soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 31 juin 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 28 juin 2022 soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion conformément à l'article 39 alinéa 1 du CMP.

▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de soumission, cependant l'ouverture des plis est intervenue le 14 juin 2023 2022. En effet :

La signature du lot 1 est intervenue le 17 juillet 2023, soit un délai de 398 jours. Deux demandes ont été faites pour prolonger la durée de validité des offres datées du 11 octobre 2022 et du 06 février 2023, afin de prolonger la durée additionnelle globale de 240 jours.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Pour le lot 1, le délai d'exécution était fixé 08 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 06 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 06 juillet 2024. Les travaux sont toujours en cours d'exécution. Toutefois, une lettre de mise en demeure datée du 23 avril 2024 a été jointe dans les dossiers. En effet la lettre a pour motif de rappeler à l'entrepreneur que le délai d'exécution des travaux est consommé à plus de 68% alors qu'aucune disposition n'est prise pour le démarrage effectifs des travaux.

Pour le lot 2, également le délai d'exécution était fixé 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 20 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 20 mai 2024. Cependant aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué. Toutefois, une lettre de mise en demeure datée du 05 avril 2024 a été jointe dans le dossier qui a pour motif de rappeler à l'entrepreneur que le délai d'exécution des travaux est consommé à plus de 83% alors qu'aucune disposition n'est prise pour le démarrage effectif des travaux.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas relevé d'anomalie sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Lot 1 : Pour le lot 1, le délai d'exécution était fixé 08 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 06 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 06 juillet 2024. Les travaux sont toujours en cours d'exécution. Toutefois, une lettre de mise en demeure datée du 23 avril 2024 a été jointe dans les dossiers. En effet la lettre a pour motif de rappeler à l'entrepreneur que le délai d'exécution des travaux est consommé à plus de 68% alors qu'aucune disposition n'est prise pour le démarrage effectifs des travaux.

Pour le lot 2 : le délai d'exécution était fixé 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 20 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 20 mai 2024. Toutefois, une lettre de mise en demeure datée du 05 avril 2024 a été jointe dans le dossier qui a pour motif de rappeler à l'entrepreneur que le délai d'exécution des travaux est consommé à plus de 83% alors qu'aucune disposition n'est prise pour le démarrage effectif des travaux.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

S'agissant de l'exécution, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

 MARCHE N°AON T_ DAIH_073 TRAVAUX DE REHABILITATION DE 1000 HA DE PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LES DELEGATIONS DE MATAM ET BAKEL

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux d réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots.

Lot 1 : travaux de réhabilitation de 385 ha de PIV situés dans le département de Kanel pour un montant de 769 799 471 F CFA TTC

Lot 2 : travaux de réhabilitation de 414 ha de PIV situés dans le département de Matam pour un montant de 752 214 364 F CFA TTC

Lot 3 : travaux de réhabilitation de 200 ha de PIV situés dans le département de Bakel pour un montant de 328 240 600 F FCFA TTC

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	FIDA ET ETAT DU SENEGAL
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots
Numéro du marché	T_ DAIH_073
Description des biens, travaux ou services :	Lot 1 : travaux de réhabilitation de 385 ha de PIV situés dans le département de Kanel ; Lot 2 : travaux de réhabilitation de 414 ha de PIV situés dans le département de Matam ; Lot 3 : travaux de réhabilitation de 200 ha de PIV situés dans le département de Bakel
Saisine bailleur de passer le marché en procédure d'urgence	Autorisation FIDA, le 14 décembre 2022
Saisine DCMP pour la procédure	Lettre le 23 décembre 2022, ANO DCMP le 27 décembre 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 30 décembre 2022
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	12 janvier 2023 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	06 janvier 2023
Date du PV d'ouverture des offres	12 janvier 2023
Nombre d'offres reçues	Neuf (09) plis reçues
Date du rapport d'évaluation	16 janvier 2023
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	13 janvier 2023
Date du procès-verbal d'attribution	19 janvier 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	19 janvier 2023
Saisine bailleur	Lettre du 16 février 2023, ANO FIDA le 20 février 2023
Saisine DCMP	Lettre du 06 février 2023, ANO DCMP le 09 février 2023
Date notification de non attribution	Par mail le 22 février 2023

Date notification attribution	22 février 2023 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 28 et 23 février 2023
Attributaire du marché	Lot 1 : AFRICA BLOOM CORPORATE Lot 2 : GPT GIE TAIF/ENTREPRISE IBRAHIMA SARR Lot 3 : DIAMA TECH SA
Attestation d'existence de crédit	27 mars 2023 pour les trois lots
Date de signature du contrat	16 mai 2023 pour les trois lots
Date approbation du contrat	17 mai 2023 pour trois lots
Date de notification	25 mai 2023
Saisine bailleur	Lettre du 10 mars 2023, ANO FIDA non communiqué
Saisine CPM	Lettre du 28 mars 2023, ANO DCMP le 03 avril 2023
Avis de prorogation de la durée de offres	Durée additionnelle de 90 jours à compter de 12 avril 2023 pour les trois lots
Montant marché	Lot 1 : 769 799 471 F CFA TTC Lot 2 : 752 214 364 F CFA TTC Lot 3 : 328 240 600 F FCFA TTC
Délai d'exécution	06 mois effectifs
Date ordre de service de démarrage	Lot 1 : OS démarrage non communiquée le marché a été résilié Lot 2 : 10 février 2024 Lot 3 : Trois OS ont été classés sans le dossier : OS de démarrage: le 05 juin 2023, OS de suspension le 11 septembre 2023 et un OS de reprise le 02 novembre 2023
Date de reception	Non communiquée
Payments	Lot 2: Facture AD du 28/08/2023 d'un montant de 127 493 960 Lot 3: Avance de démarrage du 19/06/2023 d'un montant de 65 648 120 F CFA TT Demande de paiement du 19/07/2023 facture décompte n° 1 du 21/12/2023 d'un montant de 122 013 177 F CFA TT

Point sur la computation des délais

▪ Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

Il s'est écoulé un délai de 07 jours entre l'ouverture des plis (12 janvier 2023) et l'attribution du marché (19 janvier 2023).

▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 06 janvier 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 12 janvier 2023 soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 13 janvier 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 19 janvier 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 12 janvier 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 16 mai 2023 soit 124 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée a été sollicitée pour proroger la durée additionnelle de 90 jours à compter de 12 avril 2023 pour les trois lots.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. Le lot 1 a fait l'objet de résiliation. Concernant le lot 2, la notification de l'ordre de service de démarrage est intervenue le 10 février 2024. Et pour le lot 3, trois (03) OS a été joints dans le dossier (le 05 juin 2023 OS de démarrage, le 11 septembre 2023 OS de suspension et le 02 novembre 2023 OS de reprise).

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution était fixé 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. Le lot 1 a fait l'objet de résiliation. Concernant le lot 2 et le lot 3 sont en cours d'exécution du fait des lenteurs notés dans le paiement des avances de démarrage.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller à une bonne plaidoirie pour diligenter la phase exécution du marché.

CONCLUSION A LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis l'anomalie ci-après, la procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE N°AOO F_ ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MOTOS POUR L'UGP, UEPS ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PPRIVFS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP, les UEPS et l'assistance technique dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots.

Lot 1 : Acquisition de six véhicules Pick Up double cabine pour un montant de

Lot 2 : Acquisition de douze motocycles pour un montant de

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	JICA
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP, les UEPS et l'assistance technique dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots
Description des biens, travaux ou services :	Acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP, les UEPS et l'assistance technique dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 02 décembre 2022, ANO CPM le 02 décembre 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 03 et 04 décembre 2022
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	05 janvier 2023 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	29 décembre 2022
Date du PV d'ouverture des offres	05 janvier 2023
Nombre d'offres reçues	deux (02)
Date du rapport d'évaluation	12 janvier 2023
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	12 janvier 2023
Date du procès-verbal d'attribution	19 janvier 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	19 janvier 2023
Saisine DCMP	Lettre du 19 janvier 2023, ANO CPM le 19 janvier 2023
Date notification de non attribution	23 janvier 2023 via mail
Date notification attribution	23 janvier 2023 via mail
Date publication des résultats provisoires	Le soleil du 25 janvier 2023
Attributaire du marché	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE pour les deux lots
Date de signature du contrat	20 mars 2023 pour les deux lots
Montant marché	Lot 1 : 189 772 200 F CFA TTC Lot 2 : 23 127 600 F CFA TTC
Date approbation du contrat	21 mars 2023 pour les deux lots

Date de notification	01 juin 2023 pour les deux lots
Saisine bailleur	Lettre du 05 mai 2023, ANO JICA le 8 février 06 juin 2023
Saisine CPM	Lettre du 14 mars 2023, ANO DCMP le 14 mars 2023
Délai d'exécution	45 jours effectifs
Ordre de service	01 août 2023 pour les deux lots
Date du bon de commande	01 août 2023 pour les deux lots
PV de reception	23 août 2023 pour les deux lots

Point sur la computation des délais

▪ Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

Il s'est écoulé un délai de 14 jours entre l'ouverture des plis (05 janvier 2023) et l'attribution du marché (19 janvier 2023).

▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 29 décembre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 05 janvier 2023 soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 12 janvier 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 19 janvier 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 05 janvier 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 20 mars 2023 soit 74 jours. Les contrats ont été souscrits et approuvés dans les délais.

▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution était fixé 45 jours effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 01 août 2023 pour les deux lots, soit une réception théorique prévue le 15 septembre 2023. Cependant les réceptions effectives sont intervenues le 23 août 2023.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution du marché.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE N°AOO F_DAIH_037 ACQUISITION DE TROIS (03) TRACTEURS ET LEURS ACCESSOIRES ET DE TROIS (03) MOISSONNEUSES BATTEUSES

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses batteuses, en lot unique pour un montant de 223 728 000 F CFA TTC.

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	BADEA
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses batteuses
Numéro du marché	F_DAIH_037
Description des biens, travaux ou services :	Acquisition de trois (03) tracteurs et leurs accessoires et de trois (03) moissonneuses batteuses
Saisine bailleur	Lettre le 05 juillet 2022, ANO BADEA le 11 août 2022
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 20 avril 2022, ANO DCMP le 26 avril 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 30 août 2022
Durée de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	29 septembre 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	23 septembre 2022
Date du PV d'ouverture des offres	29 septembre 2022
Nombre d'offres reçues	Cinq (05)
Date du rapport d'évaluation	04 octobre 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	05 octobre 2022
Date du procès-verbal d'attribution	11 octobre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	11 octobre 2022
Saisine bailleur	Lettre du 17 novembre 2022, ANO BADEA le 05 décembre 2022
Saisine ANO	Lettre du 14 octobre 2022, ANO CPM le 24 octobre 2022
Date notification de non attribution	14 décembre 2022 via mail
Date notification attribution	14 décembre 2022 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 15 décembre 2022
Attributaire du marché	FOLAND SARL
Attestation d'existence de crédit	30 décembre 2022
Demande de prorogation de la durée de offres validité	23 janvier 2023, prorogation de la durée de validité des offres et de la garantie de soumission pour une durée additionnel de six (06) mois, à compter de du 27 janvier 2023
Date de signature du contrat	24 juillet 2023
Montant marché	223 728 000 F CFA TTC
Date approbation du contrat	25 juillet 2023

Date de notification	26 septembre 2023
Saisine bailleur	Lettre du 12 avril 2023, ANO BADEA le 06 juin 2023
Saisine DCMP	Lettre du 03 janvier 2023, ANO DCMP le 10 janvier 2023
Délai d'exécution	Quatre (04) mois effectifs
Date de la notification de l'OS	30 octobre 2023
PV de reception	11 mars 2024

Point sur la computation des délais

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de 12 jours entre l'ouverture des plis (29 septembre 2022) et l'attribution du marché (11 octobre 2022).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 23 septembre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 29 septembre 2022 soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 05 octobre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 11 octobre 2022, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 120 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 29 septembre, cependant la signature du contrat est intervenue le 24 juillet 2023 soit 298 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée du 23 janvier 2023 a été sollicitée pour proroger la durée additionnelle de six (06) mois, à compter de du 27 janvier 2023.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 04 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 30 octobre 2023 pour les deux lots, soit une réception théorique prévue le 01 mars 2024

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été noté dans la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 **MARCHE N°AOO F_DAIH_069 ACQUISITION DE VEHICULES 4x4 PICK UP
DOUBLE CABINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DELTA**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 pick up double cabine dans le cadre du programme DELTA, en lot unique pour un montant de 256 060 000 F CFA TTC.

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	AFD
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition de véhicules 4x4 pick up double cabine dans le cadre du programme DELTA
Numéro du marché	F_DAIH_069
Description des biens, travaux ou services :	Acquisition de véhicules 4x4 pick up double cabine dans le cadre du programme DELTA
Saisine bailleur	Lettre le 04 août 2022, ANO AFD le 24 août 2022
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 29 septembre 2022, ANO CPM le 29 septembre 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 29 septembre 2022. Toutefois un avis de report de la date limite de dépôt des plis pour l'appel. En effet, initialement prévue le 01 novembre 2022 à 10 h 00MN est reportée à la date du 03 novembre 2022
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	03 novembre 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	27 octobre 2022
Date du PV d'ouverture des offres	03 novembre 2022
Nombre d'offres reçues	Quatre (04)
Date du rapport d'évaluation	11 novembre 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	10 novembre 2022
Date du procès-verbal d'attribution	17 novembre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	17 novembre 2022
Saisine bailleur	Lettre du 06 décembre 2022, ANO AFD le 07 décembre 2022
Saisine DCMP	Lettre du 17 novembre 2022, ANO CPM le 17 novembre 2022
Date notification de non attribution	09 décembre 2022 via mail
Date notification attribution	09 décembre 2022 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 10 et 11 décembre 2022
Attributaire du marché	CENTRAL MOTARS SARL
Attestation d'existence de crédit	24 janvier 2023
Date de signature du contrat	17 janvier 2023
Montant marché	256 060 000 F CFA TTC

Date approbation du contrat	18 janvier 2023
Date de notification	17 mars 2023
Saisine bailleur	Lettre du 20 décembre 2022, ANO AFD le 23 décembre 2022
Saisine CPM	Lettre du 13 janvier 2023, ANO DCMP le 13 janvier 2023
Délai d'exécution	Deux (02) mois effectifs
Date ordre de service de commencement	Non communiqué
Date de reception et paiements	Facture du 13/07/2023 d'un montant de 204 848 000 F CFA TTC BL non daté PVR du 13/07/2023 Demande de paiement du 03/10/2023 Facture pour 2 véhicules non datée d'un montant de 50 419 304 F CFA TTC BL du 27/06/2023 PVR du 16 octobre 2023 Demande de paiement du 29/12/2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été noté dans la procédure d'exécution, en dehors de l'absence du bon de commande.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 **MARCHE N°AOO F_DP_065 ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MOTOS
POUR LE COMPTE DE L'UGP ET LA DELEGATION DE PODOR**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP et la délégation de podor, en deux lots.

Lot 1 : trois véhicule 4x4 Pick Up double cabine dans le cadre du projet AIDEP

Lot 2 : cinq motos dans le cadre du projet AIDEP.

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	AFD
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Acquisition de véhicules et de motos pour le compte de de l'UGP et la délégation de Podor, en deux lots
Numéro du marché	F_DP_065
Description des biens, travaux ou services :	Lot 1 : trois véhicule 4x4 Pick Up double cabine dans le cadre du projet AIDEP ; Lot 2 : cinq motos dans le cadre du projet AIDEP
Saisine bailleur	Lettre le 15 juillet 2022, ANO AFD le 26 juillet 2022
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 06 septembre 2022, ANO CPM le 06 septembre 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 08 septembre 2022
Durée de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	11 octobre 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	05 octobre 2022
Date du PV d'ouverture des offres	11 octobre 2022
Nombre d'offres reçues	Une (01)
Date du rapport d'évaluation	14 octobre 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	13 octobre 2022
Date du procès-verbal d'attribution	20 octobre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	20 octobre 2022
Saisine bailleur	Lettre du 31 octobre 2022, ANO AFD le 05 décembre 2023
Saisine DCMP	Lettre du 20 octobre 2022, ANO CPM le 20 octobre 2022
Date notification de non attribution	N/A
Date notification attribution	09 décembre 2022 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 10 décembre 2022
Attributaire du marché	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE pour les deux lots

Attestation d'existence de crédit	27 mars 2023 pour les deux lots
Demande de prorogation de la durée de validité des offres	le 12 janvier 2023, demande de prorogation de la durée de validité des offres et garantie de soumission pour une durée additionnelle de 90 jours.
Date de signature du contrat	24 mars 2023 pour les deux lots
Montant marché	Lot 1 : 84 002 400 F CFA TTC Lot 2 : 11 000 000 F CFA TTC
Date approbation du contrat	27 mars 2023 pour les deux lots
Date de notification	09 mai 2023 pour les deux lots
Saisine bailleur	Lettre du 06 février 2023, ANO AFD le 8 février 2023
Saisine CPM	Lettre du 21 mars 2023, ANO DCMP le 21 mars 2023
Délai d'exécution	60 jours à compter de la date de notification du marché
Date ordre de service de commencement	09 mai 2023 pour les deux lots
PV de reception	18 août 2023 pour les deux lots
Paielements	Lot1: Facture du 27/03/2023 d'un montant de 84 002 400 F CFA TTC Demande de paiement du 28/03/2023 Lot2: Facture du 27/03/2023 d'un montant de 11 000 000 F CFA TTC Demande de paiement du 27/03/2023 11 000 000 F CFA TTC

Point sur la computation des délais

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de 09 jours entre l'ouverture des plis (11 octobre 2022) et l'attribution du marché (20 octobre 2022).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 05 octobre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 11 octobre 2022 soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 13 octobre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 20 octobre 2022, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 11 octobre 2022, cependant la signature du contrat est intervenue le 24 mars 2023 soit 164 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée du 12 janvier 2023 a été sollicitée pour proroger la durée additionnelle de quatre-vingt-dix (90) jours.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 60 jours à compter de la date de notification du marché. La notification du marché est intervenue le 09 mai 2023, soit une réception théorique prévue le

08 juillet 2023. Cependant la réception effective (lot 1 et lot 2) est intervenue le 18 août 2023, soit un retard de 41 jours.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Le délai d'exécution était fixé 60 jours à compter de la date de notification du marché. La notification du marché est intervenue le 09 mai 2023, soit une réception théorique prévue le 08 juillet 2023. Cependant la réception effective (lot 1 et lot 2) est intervenue le 18 août 2023, soit un retard de 41 jours.

Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller à l'application des pénalités de retard.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 MARCHE N°AOO T_ DAIH_024 CONSTRUCTION DE MAGASINS DE STOCKAGE DANS LE CADRE DU PREPIL

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIL, en lot unique pour un montant de 162 061 200 F CFA TTC.

DONNEES SUR LE MARCHE :

Financement	BOAD
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIL,
Numéro du marché	T_ DAIH_024
Description des biens, travaux ou services :	Travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIL,
Saisine bailleur	Lettre le 12 août 2022, ANO BOAD le 21 septembre 2022
Saisine DCMP/CPM	Lettre le 19 juillet 2022, ANO CPM le 01 octobre 2022
Date publication de l'avis	Le soleil du 02 octobre 2022. Toutefois un avis de report a été publié sur même canal le pour un report de la date limite de dépôt des offres, en effet, initialement prévue le 01 novembre 2022 à 10 h est reportée à la date du 03 novembre 2022 à 10 h 00 mn
Durée de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de soumission
Date et heure limite de dépôt des offres	03 novembre 2022 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la des marchés pour l'ouverture des plis	27 octobre 2022
Date du PV d'ouverture des offres	03 novembre 2022
Nombre d'offres reçues	Quatorze (14)
Date du rapport d'évaluation	07 novembre 2022
Convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution	07 novembre 2022
Date du procès-verbal d'attribution	10 novembre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	10 novembre 2022
Saisine bailleur	Lettre du 16 novembre 2022, ANO BOAD le 23 janvier 2023
Saisine DCMP	Lettre du 07 novembre 2022, ANO CPM le 10 novembre 2022
Date notification de non attribution	Par mail le 27 janvier 2023
Date notification attribution	09 novembre 2022 via mail
Date publication des résultats	Le soleil du 28 et 29 janvier 2023
Attributaire du marché	SENE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Attestation d'existence de crédit	11 avril 2023
Demande de prorogation de la durée de validité des offres	02 mars 2023
Date de signature du contrat	05 avril 2023
Montant marché	162 061 200 F CFA TTC
Date approbation du contrat	06 avril 2023
Date de notification	24 avril 2023
Saisine bailleur	Lettre du 10 février 2023, ANO BOAD le 03 mars 2023
Saisine CPM	Lettre du 07 février 2023, ANO CPM le 22 mars 2023
Caution de bonne exécution	17 août 2023
Délai d'exécution	06 mois
Date ordre de service de démarrage	OS est daté du 19 juin 2023, reçu notification OS le 10 juillet 2023
Date de réception	Attachement n° 1 et n° 2 du 05/06/2024
Paiements	Facture avance de démarrage du 18/08/2023 pour un montant de 32 412 240 F CFA TTC Demande paiement du 04/10/2023 Décompte n°1 d'un montant de 34 668 400 F CFA TTC Décompte n° 2 d'un montant de 22 378 700 F CFA TTC Facture du 05/06/2024 du décompte n° 2 Paiement Pénalités de retard de 1 181 481 F CFA TTC Demande de paiement du 25/07/2024 du deuxième décompte d'un montant de 17 015 495 F CFA /HT.HTVA

Point sur la computation des délais

▪ Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

Il s'est écoulé un délai de 07 jours entre l'ouverture des plis (03 novembre 2022) et l'attribution du marché (10 novembre 2022).

▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 27 octobre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 03 novembre 2022 soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 07 novembre 2022 pour une réunion qui doit se tenir le 10 novembre 2022, soit un délai de trois (03) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.

▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validité des offres était fixée 120 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 03 novembre 2022, cependant la signature du contrat est intervenue le 05 avril 2023 soit 212 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée du 01 mars 2023 a été sollicitée pour proroger la durée additionnelle de quarante-cinq (45) jours, à compter du 03 mars 2023.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 06 mois effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 10 juillet 2023, soit une réception théorique prévue le 10 janvier 2024. Des pénalités de retard ont été appliquées.

Autres informations : au 23 mai 2023, le niveau d'exécution était à 35,20% et en juillet il est à 80%.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation en vigueur sur les marchés publics.

ANNEXE 2 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT

**AVENANT N° 1 AU N°17.03.02 /2018 SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVUX
D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE PERIMETRE IRRIGUES DANS LE CADRE DU
PROJET APEFAM 2**

Commentaire sur le marché

Le marché est relatif à la supervision et contrôle des travaux d'aménagement et d'équipement de périmètres irrigués dans le cadre du projet APEFAM 2 pour un montant 152 798 200 F CFA TTC

Données du marché

Numéro Avenant	Avenant N° 1
Financement,	AFD
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Supervision et contrôle des travaux d'aménagement et d'équipement de périmètres irrigués dans le cadre du projet APEFAM 2
Numéro du marché :	17.03.02 /2018
Nom de l'attributaire du marché,	GROUPEMENT CINTECH/BICD
Date de signature de l'avenant	22 juin 2023
Date d'approbation	23 juin 2023
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 07 juillet 2023, ANO bailleur le 09 juillet 2023
Date de notification	14 juillet 2023
Délai d'exécution	10 mois effectifs
Notification OS	17 juillet 2023
Date de réception (provisoire)	Décompte du 01/04/2023 au 31/07/2023 Facture du 31/07/2023 d'un montant de 59 561 680 F FCA TTC Demande de virement du 21/08/2023
Montant avenant	152 798 200 F CFATTC
Montant du marché initial	698 262 640 F CFA TTC

Le présent avenant n° 1 a pour objet la réalisation des prestations de supervision de contrôle des travaux de terrassement et de génie civil ainsi que l'installation des équipements du périmètre de Bow d'une part et la prorogation de dix (10) mois de la durée d'exécution des prestations d'autres part.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N° 1 AU N°22.16.11 / 2023 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE REVITALISATION DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LES DELEGATIONS

Commentaire sur le marché

Le marché est relatif aux travaux complémentaires de revitalisation des périmètres irrigués villageois dans les délégations pour un montant 247 843 161 F CFA TTC

Données du marché

Numéro Avenant	Avenant N° 1
Financement,	Accord de crédit DA n°6159-SN et Coopération Espagnole
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux complémentaires de revitalisation des périmètres irrigués villageois dans les délégations
Numéro du marché :	22.16.11 / 2023
Nom de l'attributaire du marché,	GROUPEMENT RC SENEGAL SAU / CAMACHO ENGENHARIA SA
Date de signature de l'avenant	08 novembre 2023
Date d'approbation	09 novembre 2023
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 17 octobre 2023, ANO DCMP le 19 octobre 2023
Date de notification	21 novembre 2023
Délai d'exécution	02 mois effectifs
Date de réception (provisoire)	Résilier par la décision du 20 février 2024
Montant avenant	247 843 161 F CFATTC
Montant du marché initial	2 205 145 052 F CFA TTC

Le présent avenant n° 1 a pour objet la fourniture et pose d'équipement supplémentaire en vue d'une mise en valeur intensive des périmètres à réhabiliter, pour un montant de 247 843 161 F CFA TTC soit 11,24% du marché de base. Toutefois, le 20 février 2024 le marché a fait l'objet d'une résiliation.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure d'exécution.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N° 2 AU N°19.06.03 /2020 SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVUX DES INFRASTRURES ET D'IRRIGATION SECONDAIRES ET TERTIAIRES DANS LE CADRE DU PROJET PDIDAS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS pour un montant 138 954 507 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHÉ

Numéro Avenant	Avenant N° 2
Financement,	ETAT DU SENEGAL
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS
Numéro du marché :	19.06.03 /2020
Nom de l'attributaire du marché,	CIRA S.A.S
Date de signature de l'avenant	02 février 2023
Date d'approbation	03 février 2023
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 06 février 2023, ANO bailleur le 08 février 2023
Délai d'exécution	10 mois
Date de réception (provisoire)	Prestations suspendues pour défaut de paiement
Montant avenant	138 954 507 F CFATTC
Montant du marché initial	752 481 063 F CFA TTC

Le présent avenant n° 2 est conclu pour prorogation des prestations de supervision et de contrôle des travaux d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du PDIDAS. En effet, ces prestations s'élèvent à un montant de 138 954 507 F CFA TTC, soit 18,46% sur un délai d'exécution de 10 mois effectifs.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous avons relevé un défaut de paiement qui ne milite pas à la faveur de la célérité à observer au niveau de la phase d'exécution, selon les informations ci-après reçues : « Les prestations de la mission de contrôle ont été suspendues à cause de l'arrêt des travaux sur le chantier. Les entreprises et la mission de contrôle sont restées **plus d'un an sans être payées** par l'Etat du Sénégal qui leur doit toujours de l'argent. »

Recommandations

Nous recommandons à la SAED de veiller à diligenter l'exécution du marché en payant les entreprises.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, elle n'est pas conforme du fait de non-paiement des entreprises.

AVENANT N° 1 AU MARCHE PORTANT TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GENIE CIVILE DES PISTES RURALE POUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS (PIV) DE PODOR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de terrassement et de génie civil des pistes rurales pour le projet de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués villageois (PIV) de Podor sans incidence financière.

DONNEES DU MARCHE

Numéro Avenant	Avenant N° 1
Financement,	BOAD/ETAT DU SENEGAL
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Travaux de terrassement et de génie civil des pistes rurales pour le projet de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués villageois (PIV) de Podor
Numéro du marché :	T/0001/23
Nom de l'attributaire du marché,	ESCI / SA
Date de signature de l'avenant	30 décembre 2022
Date d'approbation	02 janvier 2023
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 17 octobre 2022, ANO BOAD le 25 novembre 2022
ANO DCMP sur l'avenant	Saisine le 27 septembre 2022, ANO DCMP le 04 octobre 2022
Date de notification	18 janvier 2023
Délai d'exécution	15 mois effectifs
Date de réception (provisoire)	N/C
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	3 785 949 288 F CFA TTC

Le présent avenant administratif, sans incidence financière, a pour objet le changement des références bancaires du titulaire.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financière.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PORTANT RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL (ATI) DANS LE CADRE DE L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGES DES COMMUNES (MOC) ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'APPUI INTERCOMMUNAUTAIRE (FAI) DU PROGRAMME DELTA

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif au recrutement d'un assistant technique international (ATI) dans le cadre de l'appui à la maîtrise d'ouvrages des communes (MOC) et la mise en œuvre du fonds d'appui intercommunautaire (FAI) du programme Delta sans incidence financière.

DONNEES DU MARCHÉ

Numéro Avenant	Avenant N° 1
Financement,	AFD
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Recrutement d'un assistant technique international (ATI) dans le cadre de l'appui à la maîtrise d'ouvrages des communes (MOC) et la mise en œuvre du fonds d'appui intercommunautaire (FAI) du programme Delta
Numéro du marché :	C/026/24
Nom de l'attributaire du marché,	GROUPEMENT IGNFI/AVSF
Date de signature de l'avenant	17 janvier 2024
Date d'approbation	18 janvier 2024
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 06 décembre 2023, ANO AFD le 23 décembre 2023
ANO DCMP sur l'avenant	Saisine le 10 janvier 2023, ANO DCMP le 15 janvier 2023
Délai d'exécution	45 jours
Date de réception (provisoire)	N/C
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	1 216 500 000 F CFA HT/HD

Le présent avenant administratif a pour objet le changement de compte bancaire et la rectification d'une erreur à l'article 41 sans aucunes incidences financières.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financière.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

AVENANT N° 1 SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LES SERVICES DE CONSEIL POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA SAED, DANS LE CADRE DU PROJET PPRIVFS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du projet PPRIVFS sans incidence financière

DONNEES DU MARCHÉ

Numéro Avenant	Avenant N° 1
Financement,	JICA/PRET APD N° SE-P4
Nom de l'Autorité contractante :	SAED
Intitulé du marché :	Sélection d'un consultant pour les services de conseil pour une mission d'assistance technique à la SAED, dans le cadre du projet PPRIVFS
Numéro du marché :	C/0030/23
Nom de l'attributaire du marché,	GROUPEMENT NIPPON KOEI, Ltd/TPF SA
Date de signature de l'avenant	09 février 2023
Date d'approbation	10 février 2023
ANO bailleur sur l'avenant	Saisine le 02 février 2023, ANO JICA le 07 février 2023
ANO DCMP sur l'avenant	Saisine le 27 janvier 2023, ANO DCMP le 31 janvier 2023
Date de notification	22 février 2023
Délai d'exécution	84 mois effectifs
Date de réception (provisoire)	N/C
Montant avenant	Sans incidence financière
Montant du marché initial	6 659 855 279 F CFA TTC

Le présent avenant administratif, sans incidence financière, a pour objet l'ajout d'un nouveau compte bancaire pour le paiement en monnaie locale du chef de file NIPPON KOEI CO.LTD. Ainsi, le compte IBN/n°SNN12-01309-036187924802 09 ; SWIFT code : CBAOSNDA logé à la banque CBAO au Sénégal a été ajouté à l'article du présent avenant.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas noté d'anomalie sur la procédure.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financières.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

ANNEXE 3 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO

**DRP CO N° ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE
COMPTE DE L'UCG ET LA DELEGATION DE PODOR ET DE FOURNITURE DE
MOBILIERS DE BUREAU EN DEUX LOTS**

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'Acquisition de matériels informatiques pour le compte de l'UCG et la Délégation de Podor et de fourniture de mobiliers de bureau pour un montant global de **26 436 838 FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	AFD/AIDEP
2. Numéro de marché	F/0066/23
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Acquisition de matériels informatiques pour le compte de l'UCG et la Délégation de Podor et de fourniture de mobiliers de bureau en deux (02) lots
7. ANO/Bailleur sur le DAO	05/12/2022/Saisine 22/09/2022 transmis le 23/09/2023 14/12/2023/CPM
Description des biens, travaux ou services	Lot 1 : Acquisition de matériels informatiques et accessoires ; Lot 2 : Acquisition de fourniture de mobiliers de bureau
8. Nom de l'attributaire du marché	Lot 1 : ELECTRONIQUE STORE KST Lot 2 : Gpt ADN/OPTIMUS TECHNOLOGIES EQUIPEMENTS
9. Nombre d'offres reçues,	10
10. Date de publicité de la demande de prix	15/12/2022
11. Date ouverture des plis	03/01/2023 reportée au 05/01/2023 par avis date non copiée
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	12/01/2023
13. Date d'attribution provisoire	19/01/2023
Approbation	19/01/2023
14. ANO sur le rapport d'évaluation	19/01/2023/CPM 23/03/2023/Saisine le 21/03/2023/AFD
15. Date informations des candidats non retenus	28/03/2023
Date publication de l'attribution	29/03/2023
ANO sur le projet de contrat	29/03/2023/AFD /Saisine le 28/03/2023 30/03/2023/CPM
16. Date de signature contrat (si requis)	30/03/2023
17. Date approbation contrat (si requis)	30/03/2023
Date de notification	09/05/2023
21. Attestation d'existence de crédit	29/03/2023
Date d'enregistrement	Non communiquée
22. Délai d'exécution	30 jours

26. Date de réception	PVR Lot 2 : 09/08/2023 Lot 1 : 12/09/2023
27. Montant du marché	Lot 1 : 17 611 500 F CFA TTC Lot 2 : 8 825 338 F CFA TTC
28. Montant du Budget	Lot 1 : Facture du 27/03/2023 du montant de : 17 611 500 F CFA TTC Demande de paiement du 28/03/2023 Lot 2 : Facture du 24/03/2023 du montant de 8 825 338 F CFA TTC Demande de paiement du 28/03/2023
Paielements	

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure de passation. Toutefois, la copie du contrat transmis n'est pas enregistrée.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation.

DRP CO N° ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET DE MOBILIERS DE BUREAU POUR LE COMPTE DE L'UCG, LES UEPS ET A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE PRODUCTION DU RIZ IRRIGUE DANS LA VALLEE DU FLEUVE DU SENEGAL EN DEUX LOTS

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'Acquisition de matériels informatiques et et de mobiliers de bureau pour le compte de l'UCG, les UEPS et à l'Assistance technique dans le cadre du Projet de production du riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant global de **61 542 900 FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	JICA
2. Numéro de marché	F/027/23 : lot 1 ; F/028/23 : lot 2
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	l'Acquisition de matériels informatiques et et de mobiliers de bureau pour le compte de l'UCG, les UEPS et à l'Assistance technique dans le cadre du Projet de production du riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal en deux (02) lots
Description des biens, travaux ou services	Lot 1 : Acquisition de matériels informatiques; Lot 2 : Acquisition de fourniture de mobiliers de bureau
8. Nom de l'attributaire du marché	GROUP PLUS SARL :
9. Nombre d'offres reçues,	06
10. Date de publicité de la demande de prix	Date non visible sur la copie du journal
11. Date ouverture des plis	20/12/2022
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	22/12/2022
13. Date d'attribution provisoire	27/12/2022
Approbation	27/12/2022
14. ANO sur le rapport d'évaluation	27/12/2022/CPM
15. Date informations des candidats non retenus	29/12/2022
Date publication de l'attribution	31/12/2022
ANO CPM sur le projet de contrat	25/01/2023/CPM 10/03/2023/JICA
16. Date de signature contrat (si requis)	30/01/2023
17. Date approbation contrat (si requis)	31/01/2023
Date de notification	13/03/2023
21. Attestation d'existence de crédit	31/01/2023
Date d'enregistrement	14/03/2023
22. Délai d'exécution	45 jours
26. Date de réception	PVR Lot1 : 24/04/2023

	Lot 2 : 06/04/2023
27. Montant du marché	Lot 1 : 45 789 900 F CFA TTC Lot 2 : 15 753 000 F CFA TTC
28. Montant du Budget	
Paielements	Lot 1 : Facture définitive du 19/04/2023 Demande de paiement du 31/05/2023 du montant de 45 789 900 F CFA TTC Lot 2 : Facture définitive du 06/04/2023 Demande de paiement du 02/05/2023 du montant de 15 753 000 F CFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure d'exécution du marché.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 DRP CO N°T_PPRIVFS_033 : CONSTRUCTION ET RENOVATION DE LOGEMENTS ET DE BUREAUX POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LES DELEGATION DE DAGANA ET DE PODOR DANS LE CADRE DU PROJET DE PRODUCTION DU RIZ IRRIGUE DANS LA VALEE DU FLEUVE SENEGAL

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la construction et rénovation de logements et de bureaux pour l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du projet de production du riz irrigué dans la Vallée du fleuve Sénégal, en deux lots pour un montant global de 90 538 974 **FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	JICA / PRÊT APD N°.SE-P4
2. Numéro de marché	T_PPRIVFS_033
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Travaux de construction et rénovation de logements et de bureaux pour l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du projet de production du riz irrigué dans la Vallée du fleuve Sénégal, en deux lots
7. ANO CPM sur le DRPCO	Saisine : 06 mars 2023, ANO CPM : 08 mars 2023
8. Nom de l'attributaire du marché	GROUPEMENT GROUP PLUS/PLUS OIL
9. Nombre d'offres reçues,	Une (01)
10. Date de publicité de la demande de prix	Le soleil du 09 mars 2023. Avis rectificatif le 16 mars 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis	21 mars 2023
11. Date ouverture des plis	28 mars 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire	05 avril 2023
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	05 avril 2023
13. Date d'attribution provisoire	11 avril 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	11 avril 2023
14. ANO CPM sur le rapport d'évaluation et PVA	12 avril 2023
15. Date informations des candidats	12 avril 2023 via mail
ANO bailleur sur le projet de contrat	Saisine : 22 mai 2023, ANO JICA : 06 juin 2023
ANO sur le projet de contrat	Saisine : 15 avril 2023, ANO CPM : 21 avril 2023
16. Date de signature contrat (si requis)	24 avril 2023 pour les deux lots
17. Date approbation contrat (si requis)	25 avril 2023 pour les deux lots
18. Date de publication des résultats	14 avril 2023

Date de notification	19 juin 2023 pour les deux lots
21. Attestation d'existence de crédit	08 mai 2023 pour les deux lots
25. Délai d'exécution	Lot 1 : trois (03) mois effectifs Lot 2 : trois (05) mois effectifs
Date ordre de service	le 21 juin 2023 pour les deux lots
26. Date de réception	Lot 1 : Décompte n° 1 du 19 septembre 2023 Lot 2 : Décompte n°1 du 14 novembre 2023
27. Montant du marché	Lot 1 : 35 346 362 F CFA TTC Lot 2 : 55 192 612 F CFA TTC
28. Montant du Budget	95 000 000 F CFA
Paielements	Lot 1 : Facture avance de démarrage du 23 juin 2023 d'un montant de 7 069 272 F CFA TTC ; Décompte n° 1 du 19 septembre 2023 d'un montant de 15 282 895 F CFA TTC Lot 2 : Facture avance de démarrage du 23 juin 2023 d'un montant de 11 038 522 F CFA TTC ; Décompte n°1 du 14 novembre 2023 d'un montant de 15 126 213 F CFA TTC

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° T_PPRIVFS_033 : Saisine : 06 mars 2023, ANO CPM : 08 mars 2023

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° T_PPRIVFS_033 SAISINE : 12 avril 2023

ANO/le projet de contrat n° T_PPRIVFS_033 lettre Saisine : 15 avril 2023, ANO CPM : 21 avril 2023 pour le bailleur, a été saisie le 22 mai 2023, ANO JICA : 06 juin 2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai anormalement long de quatorze (14) jours entre l'ouverture des plis (28 mars 2023) et l'attribution du marché (11 avril 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 21 mars 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 28 mars 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 05 avril 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 11 avril 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 28 mars 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 24 avril 2023 soit 27 jours. le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 3 mois effectifs pour le lot 1 et 5 mois effectifs pour le lot 2 à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 21 juin 2023, soit une réception théorique prévue le 21 septembre 2023 pour le lot 1 et 21 novembre 2023 pour le lot 2. Nous avons noté des avances de démarrage et des décomptes n°1 dans le dossier.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le délai d'exécution était fixé 3 mois effectifs pour le lot 1 et 5 mois effectifs pour le lot 2 à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 21 juin 2023, soit une réception théorique prévue le 21 septembre 2023 pour le lot 1 et 21 novembre 2023 pour le lot 2. Nous avons noté des avances de démarrage et des décomptes n°1 dans le dossier. Aucune autre information n'est reçue dans le dossier.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller à l'archivage et le classement exhaustif des dossiers de marché.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis l'anomalie listée ci-avant, la procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CO N°T_DAM_050 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PERIMETRES IRRIGUES ET CHENAUX HYDRAULIQUES DANS LA DELEGATION DU LAC DE GUIERS

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux d'entretien de périmètres irrigués et chenaux hydrauliques dans la délégation du lac de guiers pour un montant de **94 046 000 FCFA TTC**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	ETAT/BCI (gestion 2023)
2. Numéro de marché	T_DAM_050
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Travaux d'entretien de périmètres irrigués et chenaux hydrauliques dans la délégation du lac de guiers
7. ANO CPM sur le DRPCO	Saisine : 15 mai 2023, ANO CPM : 25 mai 203
8. Nom de l'attributaire du marché	Coumba Nor THIAM (CNT) SUARL
9. Nombre d'offres reçues,	Une (01)
10. Date de publicité de la demande de prix	Le soleil du 26 mai 2023. Toutefois un avis de report a été publié sur même canal le 13 juin 2023 pour un report de la date limite de dépôt des offres, en effet, initialement prévue le 13 juin 2023 à 10 h est reportée à la date du 20 juin 2023 à 10 h 00 mn
Date convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis	13 juin 2023
11. Date ouverture des plis	20 juin 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire	21 juin 2023
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	21 juin 2023
13. Date d'attribution provisoire	23 juin 2023
14. ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine : 21 juin 2023, ANO CPM : 23 juin 2023
15. Date informations des candidats	06 juillet 2023
ANO sur le projet de contrat	Saisine : 03 août 2023, ANO CPM : 03 août 2023
16. Date de signature contrat (si requis)	06 septembre 2023
17. Date approbation contrat (si requis)	07 septembre 2023
18. Date de publication des résultats	08 juillet 2023
Date de notification	15 septembre 2023

21. Attestation d'existence de crédit	07 septembre 2023
25. Délai d'exécution	45 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service
Date ordre de service	18 septembre 2023
26. Date de réception	PVR du 31/10/2023
Paiement	Décompte n°1 Ordre de virement n°0168 d'un montant de 94 046 000 F CFA TTC
27. Montant du marché	94 046 000 F CFA TTC
28. Montant du Budget	95 000 000 F CFA

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° **T_DAM_050** : Saisine : 15 mai 2023, ANO CPM : 25 mai 203

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° **T_DAM_050 SAISINE** : Saisine : 21 juin 2023, ANO CPM : 23 juin 2023.

ANO/le projet de contrat n° **T_DAM_050** lettre Saisine : 03 août 2023, ANO CPM : 03 août 2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai trois (03) jours entre l'ouverture des plis (20 juin 2023) et l'attribution du marché (23 juin 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 13 juin 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 20 juin 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 21 juin 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 23 juin 2023, soit un délai de trois (03) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 60 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 27 mai 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 06 septembre 2023 soit 78 jours. Une demande de prorogation de la durée de validité des offres datée du 03 mai 2022 a été sollicitée pour proroger la durée de trente (30) jours, à compter du 16 août 2023.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 45 jours effectifs à compter de la notification du présent ordre de service. La notification de l'ordre de service est intervenue le 18 septembre 2023, soit une réception théorique prévue le 2 novembre 2023.

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons de commentaire sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur sur les marchés publics.

 **DRP CO N°F_ FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS
ELECTROMENAGERS POUR LES LOGEMENTS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE
DANS LES DELEGATIONS DE DAGANA ET PODOR DANS LE CADRE DU PPRIVFS**

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la fourniture d'équipements et de matériels électroménagers pour les logements de l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots pour un montant :

Lot 1 : 21 015 800 F CFA TTC

Lot 2 : 7 953 200 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	JICA / PRÊT APD N°.SE-P4
2. Numéro de marché	
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Fourniture d'équipements et de matériels électroménagers pour les logements de l'assistance technique dans les délégations de Dagana et de Podor dans le cadre du PPRIVFS, en deux lots
7. ANO CPM sur le DRPCO	Saisine : 14 juillet 2023, ANO CPM : 14 juillet 2023
8. Nom de l'attributaire du marché	Lot 1 : GROUPE SPEEDO EUROPE AFFAIRES Lot 2 : DIGITAL STORES SARL
9. Nombre d'offres reçues,	Trois (03) offres a été reçue
10. Date de publicité de la demande de prix	Le soleil du 18 juillet 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis	26 juillet 2023
11. Date ouverture des plis	03 août 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire	04 août 2023
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	04 août 2023
13. Date d'attribution provisoire	10 août 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	10 août 2023
14. ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine : 10 août 2023, ANO CPM : 10 août 2023
15. Date informations des candidats	23 août 2023 via mail
ANO bailleur sur le projet de contrat	Saisine : 11 octobre 2023, ANO JICA : 03 novembre 2023
ANO sur le projet de contrat	Saisine : 18 septembre 2023, ANO CPM : 18 septembre 2023
16. Date de signature contrat (si requis)	02 octobre 2023 pour les deux lots

17. Date approbation contrat (si requis)	03 octobre 2023 pour les deux lots
18. Date de publication des résultats	Le Soleil du 25 août 2023
Date de notification	Lot 1 : 11 novembre 2023 Lot 2 : 22 novembre 2023
21. Attestation d'existence de crédit	03 octobre 2023 pour les deux lots
25. Délai d'exécution	45 jours après notification de l'ordre de service de démarrage
26. Date de réception	Lot 1 : 08 décembre 2023 Lot 2 : 05 décembre 2023
27. Montant du marché	Lot 1 : 21 015 800 F CFA TTC Lot 2 : 7 953 200 F CFA TTC
28. Montant du Budget	F CFA
Paieement	BL Lot 1 : 08/12/2023 Lot 2 : 02/12/2023 Facture définitive 02/12/2023 Demande de paiement 20/12/2023

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° T_PPRIVFS_033 : Saisine : 14 juillet 2023, ANO CPM : 14 juillet 2023

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° T_PPRIVFS_033 SAISINE : Saisine : 10 août 2023, ANO CPM : 10 août 2023.

ANO/le projet de contrat n° T_PPRIVFS_033 Saisine : 18 septembre 2023, ANO CPM : 18 septembre 2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai sept (07) jours entre l'ouverture des plis (03 août 2023) et l'attribution du marché (10 août 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 26 juillet 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 03 août 2023, soit un délai de huit (08) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 04 août 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 10 août 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 03 août 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 02 octobre 2023 soit 60 jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 45 jours à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage. La notification de l'ordre de service est intervenue le 11 novembre 2023 pour le lot

1 et 22 novembre 2023 pour le lot 2, soit une réception théorique prévue respectivement le 26 décembre 2023 et 06 janvier 2024. Cependant les réceptions effectives sont intervenues le 08 décembre 2023 pour le lot 1 et 05 décembre 2023. L'exécution physique et financière n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été noté dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevé dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 DRP CO N°F_DAM_025 FOURNITURE DE MOTEUR 1115 ACCOUPLES A DES POMPES SUR CHASSIS SKID

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la fourniture de moteurs 1115 accouplés à des pompes sur châssis SKID pour un montant de 53 513 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BCI/ETAT
2. Numéro de marché	F_DAM_025
3. Nom de l'Autorité contractante	SAED
4. Intitulé du marché	Fourniture de moteurs 1115 accouplés à des pompes sur châssis SKID
7. ANO CPM sur le DRPCO	Saisine : 14 juillet 2023, ANO CPM : 14 juillet 2023
8. Nom de l'attributaire du marché	GIE TAIF
9. Nombre d'offres reçues,	Cinq (05)
10. Date de publicité de la demande de prix	Le soleil du 03 février 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis	14 février 2023
11. Date ouverture des plis	21 février 2023
Date convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire	03 mars 2023
12. Date élaboration du rapport d'analyses des offres	01 mars 2023
13. Date d'attribution provisoire	09 mars 2023
Date d'approbation du PV d'attribution provisoire	09 mars 2023
14. ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine : 09 mars 2023, ANO CPM : 09 mars 2023
15. Date informations des candidats	14 mars 2023 via mail
ANO sur le projet de contrat	Saisine : 30 mars 2023, ANO CPM : 30 mars 2023
16. Date de signature contrat (si requis)	05 avril 2023
17. Date approbation contrat (si requis)	06 avril 2023
18. Date de publication des résultats	Le Soleil du 15 mars 2023
Date de notification	02 mai 2023
21. Attestation d'existence de crédit	17 avril 2023
25. Délai d'exécution	15 jours à partir du 02 mai 2023
26. Date de réception	15 mai 2023
Date facture définitive	15 mai 2023
Date du BL	15 mai 2023
27. Montant du marché	53 513 000 F CFA TTC
28. Montant du Budget	57 000 000 F CFA

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° F_DAM_025 : Saisine : 14 juillet 2023, ANO CPM : 14 juillet 2023

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° F_DAM_025 SAISINE : Saisine : 09 mars 2023, ANO CPM : 09 mars 2023.

ANO/le projet de contrat n° F_DAM_025 Saisine : 30 mars 2023, ANO CPM : 30 mars 2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai seize (16) jours entre l'ouverture des plis (21 février 2023) et l'attribution du marché (09 mars 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 14 février 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 21 février 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 03 mars 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 09 mars 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 90 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 21 février 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 05 avril 2023 soit 43 jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 15 jours à partir du 02 mai 2023, soit une réception théorique prévue le 17 mai 2023. Cependant la réception provisoire est intervenue le 15 mai 2023.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

ANNEXE 4 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR

 DRP CR /MARCHÉ DE CLIENTELE D'ACHAT DE PNEUMATIQUE POUR LE PARC AUTOMOBILES ET MOTOS DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif au marché de clientèle d'achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED pour un montant de 16 071 600 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

DOSSIER 2023/17

1. Financement	BCI			
2. Nom de l’Autorité contractante	SAED			
3. Intitulé du marché	Marché de clientèle d’achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED			
ANO/Dossier	N°00620/MFB/DCMP/SRMPPS/061 du 20/06/2023			
4. Numéro du marché	N° 23.17.14/2023			
5. Description des biens, travaux ou service	Marché de clientèle d’achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED			
6. Nom de l’attributaire du marché	ETS MALEYE SARL			
Date lettre d’invitation	Invitation du 26/06/2023			
7. Nombre d’offres reçues,	02/09			
10. Date ouverture des plis	13/07/2023			
Date rapport d’évaluation	14/07/2023			
12.Date d’attribution provisoire	20/07/2023 /			
Date d’approbation du PV d’attribution	20/07/2023			
ANO/DCMP	01/08/2023			
13.Date informations des candidats	02/08/2023			
14. Date de signature contrat	22/09/2023			
15. Date approbation contrat (si requis)	25/09/2023			
Notification	04/10/2023			
16. Date de publication des résultats	Non communiquée			
18. Date de démarrage effectif de prestation	04/10/2023			
19. Délai d’exécution	Un (01) an			
20. Date réception	Marché en cours			
22. Montant du marché	16 071 600 F CFA TTC			
Paielements	BC	FD certifiées service fait		Montant F CFA TTC
		Date	numéro	
	30/08/23	66285	09/11/2023	283 200
	26/09/23	66286	09/11/2023	377 600
	12/10/23	66287	09/11/2023	377 600
	30/10/23	66259	07/11/2023	755 200
	TOTAL PAYE			1 793 600

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation.

🚩 DRP CR /GESTION DE LA CANTINE DU SIEGE DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la gestion de la cantine du siège de la SAED pour un montant de 15 200 000 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Gestion de la cantine du siège de la SAED
ANO/Dossier	02/10/2023
4. Numéro du marché	23.27.24/2023
5. Description des biens, travaux ou service	Gestion de la cantine du siège de la SAED (menu déjeuner et menu petit déjeuner)
6. Nom de l'attributaire du marché	ADAMA NDIONG
Date lettre d'invitation	02/10/2023
7. Nombre d'offres reçues,	04/07
10.Date ouverture des plis	19/10/2023
Date rapport d'évaluation	20/10/2023
12.Date d'attribution provisoire	26/10/2023
Date d'approbation du PV d'attribution	26/10/2023
ANO/CPM	26/10/2023
13.Date informations des candidats	31/10/2023
ANO/CPM	07/11/2023
14. Date de signature contrat	09/11/2023
15. Date approbation contrat (si requis)	10/11/2023
Notification	13/11/2023
Enregistré	22/11/2023
18. Date de démarrage effectif de prestation	01/03/2024
19. Délai d'exécution	12 mois
20. Date réception	Liste bénéficiaires du 13/11/2023 au 30/11/2023 Facture liquidée chèque du 15/12/2023 d'un montant de 828 900 F CFA Liste bénéficiaires du 01/12/2023 au 29/12/2023 Factures liquidées chèques du 29/12/2023 d'un montant de 1 177 350 F CFA TTC
22. Montant du marché	15 200 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation.

DRPCR/PI RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE CONTRATS DE PERFORMANCE

Commentaire

Le marché est relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration de contrats de performance dans le cadre du programme DELTA et de la Lettre de Mission de la SAED.

Données du marché

Financement	AFD
Dossier	DRPCR 2023/13
ANO	22/06/2023/CPM/saisine même jour et AFD le 21/06/2022
Date de publication de la manifestation d'intérêt	Lettre invitation du 01/07/2022
Date d'ouverture des offres techniques	04/08/2022
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	03
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques	05/08/2022
Procès-Verbal approbation du rapport	11/08/2022
Candidats retenus	01
ANO/liste restreinte et DP	12/08/2022/CPM/Saisine même jour 12/10/2022/AFD/Saisine du 21/09/2022
Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières	17/10/2022
Date d'ouverture des offres financières	20/10/2022
Rapport évaluation des offres financières	21/10/2022
PV de validation du rapport combiné et attribution	25/10/2022
Approbation du PVA	25/10/2022
ANO/Rapport Propositions financières	27/10/2022/CPM/Saisine même jour 15/11/2022/AFD/ Saisine même jour
Notification d'attribution	21/01/2022
Attributaire	Sada Ly CISSE
Date Procès-verbal de négociation	02/01/2023
Montant du marché	24 900 000 F CFA TTC
AEC	Fournie
Date de souscription	16/01/2023
Date d'approbation du marché	17/01/2023
ANO/Contrat	11/01/2023/Saisine même jour 23/12/2023
N° MARCHE	22.13.14/2022
Date Enregistrement	03/02/2023
Notification	15/02/2023
Délai d'exécution	45 jours
Ordre de service de démarrage	15/02/2023
Date de réception	Rapport provisoire 30/05/2023 Rapport de mission version du 23 juillet 2023
Paievements	Facture du 22/03/2023 d'un montant de 4 713 478 F CFA TTC

	Demande de paiement Avance de démarrage du 26/04/2023 Chèque du 26/04/2023 Facture du 30/05/2023 de 11 783 696 F CFA Demande de paiement du 13/06/2023 Facture du 25/07/2023 de 7 070 218 F CFA Demande de paiement du 16/08/2023
--	--

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRPCR/PI : SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DES ETUDES DE BASE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA DELEGATION DU LAC DE GUIERS

Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour la réalisation des études de base portant sur la construction du siège de la Délégation du lac de Guiers pour un montant de 14 900 000 F CFA TTC

Données du marché

Financement	AFD
Dossier	DRPCR 2023/05
ANO	22/02/2023/CPM
Date de publication de la manifestation d'intérêt	22/02/2023
Date d'ouverture des offres techniques	07/03/2023
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	03
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques	10/03/2023
Procès-Verbal approbation du rapport	14/03/2023
Candidats retenus	03
ANO/liste restreinte et DP	14/03/2023/CPM 08/06/2023/Saisine du 06/04/2023/AFD
Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières	12/06/2023
Date d'ouverture des offres financières	15/06/2023
Rapport évaluation des offres financières	21/06/2023
PV de validation du rapport combiné et attribution	23/06/2023
Approbation du PVA	23/06/2023
ANO/Rapport Propositions financières	23/06/2023/CPM 19/07/2023/AFD saisine 26/06/2023
Notification d'attribution et de rejet	20/07/2023
Publication de l'attribution provisoire	N/A
Attributaire	CABINET CANAL ARCHI
Date Procès-verbal de négociation	06/09/2023
Montant du marché	14 900 000 F CFA TTC
AEC	Fournie
Date de souscription	25/10/2023
Date d'approbation du marché	26/10/2023
ANO/Contrat	25/07/2023/CPM/Saisine du 20/07/20123 11/10/2023/AFD/Saisine le 12/09/2023
N° MARCHE	23.05.11/2023
Date Enregistrement	10/11/2023
Délai d'exécution	45 jours
Ordre de service de démarrage	Non communiquée
Date de réception	Décompte n°1 en date du 18/12/2023 d'un montant de 7 450 000 F CFA TTC
Paiements	Demande de paiement du 25 janvier 2024

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure d'exécution en dehors l'absence de l'OSD.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 **DRP CR F_DRHA_016 FOURNITURE DE CONSOMMABLE INFORMATIQUE PASSE
SOUS FORME DE MARCHES DE CLIENTELE**

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la fourniture de consommable informatique passée sous forme de marchés de clientèle pour un montant de **F CFA TTC 6 924 240**.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Fourniture de consommable informatique passée sous forme de marchés de clientèle
4. Numéro du marché	F_DRHA_016
5. Description des biens, travaux ou service	Fourniture de consommable informatique passée sous forme de marchés de clientèle
6. Nom de l'attributaire du marché	DISMAT
ANO DCMP sur le dossier DRPCR marché de clientèle	Saisine le 05 juillet 2023 ANO DCMP le 07 juillet 2023 Saisine le 12 juillet 2023 ANO DCMP le 12 juillet 2023
7. Nombre d'offres reçues,	3 offres
9: Date lettre d'invitation	25 août 2023 via mail
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	05 septembre 2023
10.Date ouverture des plis	12 septembre 2023
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	13 septembre 2023
Date rapport d'évaluation	18 septembre 2023
12.Date d'attribution provisoire	19 septembre 2023
Date d'approbation du PV d'attribution	19 septembre 2023
ANO DCMP sur le rapport d'évaluation	Saisine le 25 septembre 2023, ANO DCMP le 26 septembre 2023
13.Date informations des candidats	02 octobre 2023 via mail
ANO DCMP sur le projet de contrat	Saisine le 17 octobre 2023, ANO DCMP non daté
Date attestation d'existence de crédit	07 octobre 2023
14. Date de signature contrat	14 novembre 2023
15. Date approbation contrat (si requis)	15 novembre 2023
Date de notification du marché	30 novembre 2023
19. Délai d'exécution	01 an
Bon de commande	non fournie dans le dossier
Délai de livraison	Le délai de livraison fixé cinq (05) jours compter de la date de notification du bon de commande
20. PV de réception	Marché en cours
22. Montant du marché	15 000 000 F CFA TTC
23. paiement	Pas de commande notée dans le dossier

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DRP, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° F_DRHA_016 Saisine le 05 juillet 2023 ANO ; DCMP le 07 juillet 2023

Saisine le 12 juillet 2023 ANO DCMP le 12 juillet 2023

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° F_DRHA_016 Saisine le 25 septembre 2023, ANO DCMP le 26 septembre 2023.

ANO/le projet de contrat n° F_DRHA_016 Saisine le 17 octobre 2023, ANO DCMP non daté.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de sept (07) entre l'ouverture des plis (12 septembre 2023) et l'attribution du marché (19 septembre 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 05 septembre 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 12 septembre 2023, soit un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 13 septembre 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 19 septembre 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 60 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 12 septembre 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 14 novembre 2023 soit 63 jours. Le contrat n'a pas été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé (05) jours à compter de la date de notification du bon de commande pour une durée d'un (01) an. Toutefois, aucun bon de commande n'a été joint dans le dossier. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

- Il s'est écoulé un délai de 63 jours entre l'ouverture des plis (12 septembre 2023) et la signature du contrat (14 novembre 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution était fixé (05) jours à compter de la date de notification du bon de commande pour une durée d'un (01) an. Toutefois, aucun bon de commande n'a été joint dans le dossier. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 DRP CR T_DAM_026 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PERIMETRES IRRIGUES ET D'OUVRAGES ASSOCIES DANS LA DELEGATION DE DAGANA

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux d'entretien de périmètres irrigués et d'ouvrages associés dans la délégation de Dagana pour un montant de **F CFA TTC 46 499 080**.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	BCI
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Travaux d'entretien de périmètres irrigués et d'ouvrages associés dans la délégation de Dagana
4. Numéro du marché	T_DAM_026
5. Description des biens, travaux ou service	Travaux d'entretien de périmètres irrigués et d'ouvrages associés dans la délégation de Dagana
6. Nom de l'attributaire du marché	G I E TAIF
ANO CPM sur le dossier DRPCR	Saisine le 08 février 2023, ANO CPM le 13 février 2023
7. Nombre d'offres reçues,	Cinq (05)
9: Date lettre d'invitation	13 février 2023 via mail
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	22 février 2023
10.Date ouverture des plis	02 mars 2023
Convocation des membres de CM pour l'attribution provisoire	03 mars 2023
Date rapport d'évaluation	07 mars 2023
ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine le 03 mars 2023, ANO CPM le 09 mars 2023
12.Date d'attribution provisoire	09 mars 2023
Date d'approbation du PV d'attribution	09 mars 2023
13.Date informations des candidats	13 mars 2023, accusée réception non communiquée
ANO CPM sur le projet de contrat	Saisine le 15 mars 2023, ANO CPM le 20 mars 2023
14. Date de signature contrat	20 mars 2023
15. Date approbation contrat (si requis)	21 mars 2023
17. Date OS de démarrage	23 mars 2023
18. Date de démarrage effectif de prestation	23 mars 2023
19. Délai d'exécution	01 mois effectif
20. PV de réception	20 avril 2023
22. Montant du marché	46 499 080 F CFA TTC
23. paiement	Décompte N° 1 non daté Facture du 05/05/2023 d'un montant de 46 499 080 F FA TTC OV N°00176 non daté d'un montant 23 249 540

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DRP, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° T_DAM_026 Saisine le 08 février 2023, ANO CPM le 13 février 2023.

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° T_DAM_026 Saisine le 03 mars 2023, ANO CPM le 09 mars 2023.

ANO/le projet de contrat n° T_DAM_026 Saisine le 15 mars 2023, ANO CPM le 20 mars 2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de sept (07) entre l'ouverture des plis (02 mars 2023) et l'attribution du marché (09 mars 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 22 février 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 02 mars 2023, soit un délai de huit (08) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 03 mars 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 09 mars 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 60 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 02 mars 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 20 mars 2023 soit 18 mars jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 1 mois effectif à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage. La notification de l'ordre de service est intervenue le 23 mars 2023, soit une réception théorique prévue le 23 avril 2023. Cependant la réception effective est intervenue le 20 avril 2023. L'exécution physique n'appelle aucune remarque de notre part.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CR F_DM_039 CONCEPTION DE TEE-SHIRTS, DE BANDEROLES EN BÂCHE NUMERIQUE ET IMPRESSION DE DEPLIANTS DANS LE CADRE DU PROJET APEFAM 2

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à la conception de tee-shirt, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM pour un montant de

F CFA TTC 7 935 500.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	AFD
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED
3. Intitulé du marché	Conception de tee-shirt, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM
4. Numéro du marché	F_DM_039
5. Description des biens, travaux ou service	Conception de tee-shirt, de banderoles en bâche numérique et impression de dépliants dans le cadre du projet APEFAM
6. Nom de l'attributaire du marché	ENTREPRISE EURIKA CONSULTANCE ET SERVICES
ANO bailleur sur le dossier DRPCR	Saisine le 16 juin 2022, ANO AFD le 27 juillet 2022
ANO CPM sur le dossier DRPCR	Saisine le 13 juin 2022, ANO CPM le 11 août 2022
7. Nombre d'offres reçues,	5 offres ont été reçues
9: Date lettre d'invitation	11 août 2022 via mail
Durée de validité des offres	60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
10.Date ouverture des plis	30 août 2022
Date rapport d'évaluation	01 septembre 2022
ANO bailleur sur le rapport d'évaluation	Saisine le 29 septembre 2022, ANO AFD le 16 novembre 2022
ANO CPM sur le rapport d'évaluation	Saisine le 01 septembre 2022, ANO CPM le 06 septembre 2022
12.Date d'attribution provisoire	06 septembre 2022
Date d'approbation du PV d'attribution	06 septembre 2022
13.Date informations des candidats	21 novembre 2022 via mail
ANO bailleur sur le projet de contrat	Saisine le 15 mars 2023, ANO AFD le 19 avril 2023
ANO CPM sur le projet de contrat	Saisine le 19 décembre 2022, ANO CPM le 19 avril 2023
14. Date de signature contrat	18 avril 2023
15. Date approbation contrat (si requis)	19 avril 2023
Date de notification du marché	21 avril 2023
17. Date OS de démarrage	21 avril 2023
18. Date de démarrage effectif de prestation	21 avril 2023
19. Délai d'exécution	30 jours à compter de la notification du marché
20. PV de réception	25 avril 2023
21. Date facture définitive	25/04/2023
Date du BL	25 avril 2023
22. Montant du marché	7 935 500 F CFA TTC
23. paiement	Demande de paiement du 09/06/2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.



DRP N°S_DP_005 GESTION DE LA CANTINE DE NIAGA

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la Gestion de la cantine de Niaga pour un montant de **F CFA TTC 6 000 000.**

DONNEES DU MARCHE :

Financement	BCI/ETAT
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Gestion de la cantine de Nianga
Numéro du marché	REFERENCE PPM : S_DP_005
Nom de l'attributaire du marché	RESTAURANT CHEZ MODOU THIAM
Nombre d'offres reçues,	Deux (02)
Date ANO CPM/le DRPCR	Saisine le 01/08/2023-ANO CPM le 31/08/2023
Date lettre d'invitation	01/08/2023 via mail
Durée de validité des offres	60 jours
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	01/08/2023
Date ouverture des plis	17/08/2023
Convocation des membres de CM l'attribution	17/08/2023
Date rapport d'évaluation	18/08/2023
Date du PV d'attribution	18/08/2023
Date information des candidats	31/08/2023, accusé de réception non communiqué
Date de signature contrat	15/09/2023
Date approbation contrat	19/09/2023
Délai d'exécution	12 mois
Date de notification du marché	19/09/2023
PV de réception	Contrat résilié par décision n°00605/SAED/DG du 23 février 2024
Facture définitive	Facture mois de septembre : du 19 septembre 2023 au 25 septembre 2023 Facture mois de novembre : du 01 novembre 2023 au 30 novembre 2023 Les factures du mois d'octobre et décembre 2023 ne nous ont pas été communiquées
Montant du marché	6 000 0000 F CFA TTC
Montant du Budget	6 000 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation.

DRP N°S_DRHA_020 ORGANISATION D'UNE COLONIE DE VACANCE POUR LES ENFANTS

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'organisation d'une colonie de vacances pour les enfants pour un montant de **F CFA TTC 25 760 000**.

DONNEES DU MARCHE

Financement	BCI/ETAT
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Organisation d'une colonie de vacances pour les enfants
Numéro du marché	REFERENCE PPM : S_DRHA_020
Nom de l'attributaire du marché	HOTEL ETOILE DU LAC
Nombre d'offres reçues,	Deux (02)
Date ANO CPM/le DRPCR	Saisine le 14/07/2023, ANO CPM le 14/07/2023
Date lettre d'invitation	14/07/2023 via mail
Durée de validité des offres	60 jours
Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis	26/07/2023
Date ouverture des plis	03/08/2023
Convocation des membres de CM l'attribution	04/08/2023
Date rapport d'évaluation	04/08/2023
ANO CPM/ l'évaluation	Saisine le 01/08/2023 ; ANO CPM le 10/08/2023
Date PV d'attribution provisoire	10/08/2023
Date information des candidats	16/08/2023 via mail
Date de signature contrat	21/08/2023
Date approbation contrat	22/08/2023
Date de notification du marché	25/08/2023
Délai d'exécution	14 jours calendaires
ANO sur le projet de contrat	Saisine le 21/08/2023 ; ANO CPM le 21/08/2023
PV de réception	N/A
Facture définitive	07 septembre 2023
Montant du marché	25 760 000 F CFA TTC
Montant du Budget	30 000 000 F CFA TTC

Point sur la computation des délais

- **Délai d'examen par CPM (DRP, Travaux commission, contrat) –**

ANO/dossier DRP N° S_DRHA_020 Saisine le 14/07/2023, ANO CPM le 14/07/2023.

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° S_DRHA_020 Saisine le 01/08/2023 ; ANO CPM le 10/08/2023.

ANO/le projet de contrat n° S_DRHA_020 Saisine le 21/08/2023 ; ANO CPM le 21/08/2023.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de sept (07) entre l'ouverture des plis (03 août 2023) et l'attribution du marché (10 août 2023).

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 26 septembre 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 03 août 2023, soit un délai de huit (08) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion et celle pour l'attribution provisoire a été envoyée le 04 août 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 10 août 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 60 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 03 août 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 21 août 2023 soit 18 jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 14 jours calendaires à partir du 28 août 2023 jusqu'au 11 septembre 2023. L'exécution n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP N°S_DRHA_014 NETTOIEMENT DES SITES DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif au nettoyage des sites de la SAED pour un montant de 14 160 000 F CFA TTC.

Financement	BCI/ETAT
Nom de l'Autorité contractante	SAED
Intitulé du marché	Nettoisement des sites de la SAED
Numéro du marché	S_DRHA_014
Description des biens, travaux ou services	Nettoisement des sites de la SAED
Nom de l'attributaire du marché	ENTREPRISE SALOM GROUP
Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRP CR	Saisine le 06/09/2023, ANO CPM le 06/09/2023
Date lettre d'information	11/09/2023
Durée de validité des offres	60 jours
Convocation des membres CM pour l'ouverture des plis	27/09/2023
Nombre d'offres reçues	Quatre (04) offres ont été reçues
Date du PV d'ouverture des plis	03/10/2023
Date d'évaluation des offres	04/10/2023
Date d'attribution provisoire	10/10/2023
Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché	Saisine le 12/10/2023, ANO le 12/10/2023
Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus	11/10/2023
Date de signature du contrat	23/10/2023
Date d'approbation	24/10/2023
Date notification du marché	24/10/2023
ANO CPM sur le projet de contrat	Saisine le 18/10/2023, ANO CPM le 18/10/2023
Délai d'exécution	12 Mois
Date de réception	Marché en cours
Montant du contrat	14 160 000 F CFA TTC
Montant du budget	15 000 000 F CFA
Païement réalisations effectuées	FD : du 31/12/2023 de 1 180 000 F CFA TTC FD : du 16/01/2024 de 1 180 000 F CFA TTC FD : du 16/02/2024 de 1 180 000 F CFA TTC FD : du 16/03/2024 de 1 180 000 F CFA TTC FD : du 21/05/2024 de 1 180 000 F CFA TTC FD : du 21/06/2024 de 1 180 000 F CFA TTC

Point sur la computation des délais

▪ Délai d'examen par CPM (DRP, Travaux commission, contrat) –

ANO/dossier DRP N° S_DRHA_014 Saisine le 06/09/2023, ANO CPM le 06/09/2023.

ANO/Rapport d'évaluation et PV d'attribution n° S_DRHA_014 Saisine le 12/10/2023, ANO CPM le 12/10/2023.

ANO/le projet de contrat n° S_DRHA_014 Saisine le 18/10/2023, ANO CPM le 18/10/2023.

▪ **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

Il s'est écoulé un délai de sept (07) entre l'ouverture des plis (03 octobre 2023) et l'attribution du marché (10 octobre 2023).

▪ **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyée le 27 septembre 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 03 octobre 2023, soit un délai de six (06) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

▪ **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validité des offres était fixée 60 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 03 octobre 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 23 octobre 2023 soit 20 jours. Le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

▪ **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le délai d'exécution était fixé 12 mois à compter de la date de notification du bon de commande du marché. La notification du marché est intervenue le 24 octobre 2023.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation. Le marché est en cours.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation.

**ANNEXE 5 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
ENTENTE DIRECTE**

 **ED SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE
REVITALISATION de 1 200 ha de PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LA VALLEE
DU FLEUVE SENEGAL**

Commentaire

Le marché est relatif à la Supervision et contrôle des travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de périmètres irrigues villageois dans la vallée du fleuve Sénégal pour un montant 207 338 980 F CFA TTC

Données du marché

1. Financement,	Budget général
2. Nom de l'Autorité contractante,	SAED
3. Numéro du marché,	C/0312/23
4. Description des biens, travaux ou services,	Supervision et contrôle des travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de périmètres irrigues villageois dans la vallée du fleuve Sénégal
ANO/DCMP	N°079/MEB/DCMP/SRMPPS du 31/08/2023
5. Nom de l'attributaire du marché,	SONED Afrique
ANO/EJT	N° / MEB/DCMP/SRMPPS du 02/11/2023
6. Date signature contrat	30/10/2023
7. Date d'approbation	31/10/2023
Notification	08/11/2023
8. Date de démarrage effectif	08/11/2023
8. Délai d'exécution,	Huit (08) mois
Date de réception	Avance de démarrage en date du 29/12/2023 d'un montant de 41 467 796 F CFA TTC
. Montant marché	207 338 980 F CFA TTC
Attestation d'existence de crédits	Fournie 18/09/2023
Montant budget	207 338 980 F CFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur la passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous avons constaté du retard dans l'exécution du marché et les explications sont les suivantes :

« Le retard qui a été noté dans les prestations de la mission de contrôle s'explique par le fait que le marché de travaux attribué à RC a été résilié, il a fallu du temps pour le réattribuer à Eiffage après avis de non objection du bailleur et de la DCMP.

Aucun rapport n'a encore été produit par la mission de contrôle, et par conséquent aucun règlement n'a encore été fait en dehors de l'avance. ». Par conséquent, nous pouvons nous prononcer dès l'instant qu'il n'y a pas encore de rapport.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la SAED de veiller à diligenter l'exécution du marché.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, nous pouvons nous prononcer dès l'instant qu'il n'y a pas encore de rapport.

 **ED : RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE SPECIALISE DANS LE TRAITEMENT AERIEN
POUR LA LUTTE ANT-AVIAIRE**

Commentaire

Le marché est relatif au recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire pour un montant 19 800 000 F CFA TTC.

Données du marché

Financement,	Budget général
Nom de l'Autorité contractante,	SAED
Numéro du marché,	23/06/15/2023
Description des biens, travaux ou services,	Recrutement d'un prestataire spécialisé dans le traitement aérien pour la lutte anti-aviaire
ANO/DCMP	N°00585/MFB/DCMP/SRMP-PPS//054 du 01/06/2023/ Saisine 31/05/2023
Nom de l'attributaire du marché,	ATS
ANO/EJT	12/06/2023
Date signature contrat	06/07/2023
Date d'approbation	07/07/2023
Notification	07/07/2023
Date de démarrage effectif	07/07/2023
Délai d'exécution,	90 jours
Date de réception	Rapport de traitement du 28/07/2023
Montant marché	19 800 000 F CFA TTC
Montant budget	20 000 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 6 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
CONSULTATION RESTREINTE (AFD)**

 CR/ RELATIF A L'EVALUATION EXTERNE DE LA 12 EME LETTRE DE MISSION (LM12) DE LA SAED

Commentaire

Le marché est relatif l'évaluation externe de la 12^{ème} lettre de mission (lm12) de la SAED.

Données du marché

Financement	AFD
ANO/CPM/DP	23/05/2023/CPM 14/04/2023
Date de publication de la consultation	Lettre invitation du 23/05/2023
Date d'ouverture des propositions techniques	22/06/2023
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	03
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques	06/07/2023
Procès-Verbal approbation du rapport	13/07/2023
Candidats retenus	01
ANO/rapport évaluation et la liste restreinte	13/07/2023
Lettre des candidats retenus et non retenus et invitation à l'ouverture des offres financières	03/08/2023
Date d'ouverture des offres financières	10/08/2023
Rapport évaluation des offres financières	14/08/2023
PV de validation du rapport combiné et attribution	24/08/2023
Approbation du PVA	24/08/2023
ANO/Rapport Propositions financières	24/08/2023/CPM 26/09/2023/AFD/Saisine du 07/09/2023
Attributaire	SCP
Date Procès-verbal de négociation	28/11/2023
Montant du marché	49 250 149 F CFA/HT
AEC	Fournie 02/01/2024
Date de souscription	27/12/2023
Date d'approbation du marché	28/12/2023
ANO/Contrat	11/12/2023/AFD 21/12/2023/CPM
N° MARCHE	C/006/23
Date Enregistrement	12/01/2024
Notification	15/01/2024
Délai d'exécution	Saisine 28/11/2023
Ordre de service de démarrage	N° 1 du 15/01/2024
Date de réception	Rapport final, les annexes et le rapport de synthèse produits

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de commentaire sur la passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation.

ANNEXE 7 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI

AMI RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT DES COMPTES GERES PAR L'UNITE DE GESTION DU PREPIV PODOR

Commentaire

Le marché est relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit des comptes gérés par l'Unité de Gestion du PREPIV PODOR

Données du marché

Financement	BOAD
ANO/BOAD	7/04/2022/Saisine le 31/03/2022
Date de publication de la manifestation d'intérêt	27/04/2022
Date d'ouverture des offres AMI	31/05/2022
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	06
Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques	02/06/2022
Procès-Verbal approbation du rapport	09/06/2022
Candidats retenus	05
ANO/liste restreinte et DP	05/08/2022/BOAD 16/08/2022/CPM
Lettre des candidats retenus et non retenus	12/08/2022
Lettre invitation	16/08/2022
Date de dépôt	20/09/2022
Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques	20/09/2022
Nombre d'offre reçue	04
Rapport d'évaluation des offres techniques	28/09/2022
PV Validation du rapport	04/10/2022
ANO/Rapport évaluation	30/11/2022
Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières	02/12/2022
Date d'ouverture des offres financières	08/12/2022
Rapport évaluation des offres financières	15/12/2022
PV de validation du rapport combiné et attribution	15/12/2022
Approbation du PVA	15/12/2022
ANO/Rapport Propositions financières	15/12/2022/CPM/Saisine le 16/12/2022 09/02/2023
Notification d'attribution et de rejet	13/02/2023
Publication de l'attribution provisoire	14/02/2023
Attributaire	KOF EXPERTS.SN
Montant du marché	11 870 000 F CFA/HTVA
AEC	22/05/2023
Date de souscription	09/05/2023
Date d'approbation du marché	10/05/2023

ANO/Contrat	05/05/2023/CPM 14/04/2023/BOAD
N° MARCHE	C/0130/2023
Date Enregistrement	31/05/2023
Délai d'exécution	Deux (02) mois
Ordre de service de démarrage	20/06/2023
Date de réception	Rapport définitif d'audit des comptes gérés par l'UCG/SAED exercice 202-2021-2022 fourni
Paielements	Demande de paiement des factures : 160 700 FCFA du 02/06/2023 2 374 000 F CFA du 31/09/2023 5 935 000 F CFA du 18/10/2023 4 201 980 F CFA du 28/11/2023

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure d'exécution.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur.

 AMI SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 1000HA DE PERIMETRE IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LES DELEGATIONS DE MATAM ET BAKEL DANS LE CADRE DU PADER 2

Commentaire

Le marché est relatif à la sélection consultant pour la supervision et contrôle des travaux de réhabilitation de 1000ha de périmètres irrigues villageois dans les Délégations de Matam et Bakel dans le cadre du PADER 2 pour un montant 82 482 000 F CFA TTC.

Données du marché

Financement	FIDA
Inscription au Plan de passation	C-PADAERII-034
ANO/AMI	non communiqué
Date de publication de la manifestation d'intérêt	04/03/2023
Date d'ouverture des offres AMI	21/03/2023
Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :	11
Analyse, Evaluation, Comparaison des AMI	03/04/2023
Procès Verbal approbation du rapport	06/04/2023
Candidats retenus	06
ANO/rapport et liste restreinte	28/04/2023/FIDA
Lettre des candidats retenus et non retenus	03/05/2023
ANO/DP/CPM et invitation	15/05/2023
Date de dépôt	25/05/2023
Nombre d'offre reçue	04
Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques	25/05/2023
Rapport d'évaluation des offres techniques	01/06/2023
PV Validation du rapport	30/05/2023
ANO/Rapport évaluation /CPM	30/05/2023/CPM 23/06/2023/FIDA
Date d'ouverture des offres financières	06/07/2023
Rapport évaluation des offres financières	08/07/2023
PV de validation Rapport combiné et attribution	11/07/2023
Approbation du PVA	11/07/2023
ANO/Rapport Propositions financières	11/07/2023/CPM 20/07/2023/FIDA
Attributaire	CINTECH/WEST INGENIERIE/BICD
Date de publication de l'attribution provisoire	10/08/2023
Notification d'attribution et de rejet	02/08/2023
Date Procès-verbal de négociation	21/08/2023
Montant du marché	82 482 000 F CFA TTC
AEC	Fournie
Date de souscription	16/10/2023
Date d'approbation du marché	18/10/2023

ANO/Contrat	16/10/2023
N° MARCHE	C/0304/23
Date Enregistrement	02/11/2023X
Notification	27/10/2023
Délai d'exécution	60 jours
Ordre de service de démarrage	N° 1 du 06/11/2023
Date de réception	Rapport bimestriel N°1 (novembre - décembre 2023) déposé en janvier 2024 Rapport bimestriel N°2 (janvier - février 2024) déposé en janvier 2024
Paielements	Facture du 26/12/2023 Ordre de paiement du 29/12/2023 d'un montant de 21 184 933 F CFA TTC
Montant du budget	100 000 000 F CFA TTC

Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de remarque sur la procédure de passation.

Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de remarque sur l'exécution du marché.

Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 8: REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR
APPEL D'OFFRES RESTREINT**

AOR TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE REVITALISATION 1200 HA DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DANS LES DELEGATION DE PODOR, MATAM ET BAKEL

Commentaire

Le marché est relatif aux travaux complémentaires de revitalisation 1200ha des périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel.

Données du Marché

N° DOSSIER	T_PARIIS_010
1. Financement:	BM
2. Nom de l'Autorité contractante:	SAED
3. Intitulé du marché:	Travaux complémentaires de revitalisation 1200 ha des périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel (1200ha)
4. Numéro du marché:	T/0171/2023
ANO/DCMP/BM	N°01040/MFB/DCMP/SRMPPS/0124 du 27/12/2022/Saisine 21/12/2022 BM 21/11/2022
5. Description des biens, travaux ou services:	Travaux complémentaires de revitalisation 1200 ha des périmètres irrigués villageois dans les Délégations de Podor, Matam et Bakel (1200ha)
Date de lancement	Invitation du 29/12/2022
6. Nom de l'attributaire du marché:	Grpt SENEGAL SAU/Camacho Engengaria SA
7. Nombre d'offres reçues:	03/04
8. Date limite de dépôt des offres	31/01/2023
9. Date d'ouverture des plis :	31/01/2023 initialement reportée au 07/02/2023
Date élaboration du rapport d'analyses des offres	08/2/2023
Date d'attribution provisoire	17/02/2023
Date approbation PVA	17/02/2023
ANO/Rapport et PVA	15/04/2023/BANQUE N°0515/MFB/DCMP/SRMPPS/0124 du 02/05/2023/Saisine 20/04/2023
Date informations des candidats	03/05/2023
ANO/CONTRAT	N°0623/MFB/DCMP/SRMPPS/064 du 20/06/2023/Saisine 14/06/2023
10. Date de Publication de l'attribution provisoire:	N/A
11. Date de signature/Prestation de services (contrats)	05/07/2023
12. Date d'Approbation	06/07/2023
15. Date ordre de service de commencer	02/10/2023
16. Date de démarrage effectif	02/10/2023
17. Délai d'exécution,	Sept (07) mois
18. Date de réception (provisoire)	Résiliation prononcée
19. montant marché	2 205 145 052 F CFA TTC
20. montant budget	2 357 208 843 F CFA TTC/selon décision attribution du 17/02/2023

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE PASSATION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Par Décision n°0530/SAED/DG/CPM du 20 février 2024 la Direction générale a prononcé la résiliation totale du marché approuvé le 09 novembre 2023. Il est prévu le paiement des travaux déjà réalisés et la confiscation de la garantie de bonne exécution.

La DCMP par pris acte par lettre n°00401/MFB/DCMP du 07 mars 2024

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure est conforme à la réglementation.

S'agissant de l'exécution, le marché a été résilié.

ANNEXE 9 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCS

DRP CS F_DM_084/ACHAT DE MOTEUR COMPLET POUR LE VEHICULE AA760 AC

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'achat de moteur complet pour le véhicule AA 760 AC pour un montant de 2 976 000 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/PADAER
3. Intitulé du marché	Achat de moteur complet pour le véhicule AA 760 AC
4. Numéro du marché	Non communiqué
5. Description des biens, travaux ou service	Achat de moteur complet pour le véhicule AA 760 AC
ANO/CPM	Fournie
6. Nom de l'attributaire du marché	SICAUTO
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	Numéro BC non lisible
10.Date d'attribution provisoire	08/11/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	08/11/2023
13. Date ordre de service	08/11/2023
14. Date de réception	PVR du 28/12/2023
Paieement	Facture définitive du 20/12/2023 certifiée de 2 976 000 F CFA TTC Demande de règlement du 11/01/2024
15. Montant du marché	2 976 000 F CFA TTC
16. Montant du Budget	F CFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CS T_DAIH_062/TRAVAUX DE SONDAGE PRESSIOMETRIQUES DE 6 M A PODOR

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif aux travaux de pressiométrie de 6m à Podor pour un montant de 3 200 000 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/PADAER
3. Intitulé du marché	Travaux de pressiométrie de 6m à Podor
4. Numéro du marché	DAIH-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Travaux de pressiométrie de 6m à Podor
ANO/CPM	15/09/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	GORGUI DIOUF/IGC
7. Nombre d'offres reçues,	3
9: Mode de consultation des fournisseurs	BC DAIH27-2023
10.Date d'attribution provisoire	15/09/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	15/09/2023
14. Date de réception	02/10/2023
Paieement	Facture d'avance du 15/09/2023 de 50% soit 1 600 000 F FA TTC Demande de transfert en date du 02 octobre 2023 de 1 600 000 F CFA TTC Facture de solde du 15/02/2024 soit 1 600 000 F CFA TTC
15. Montant du marché	3 600 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CS /F_DRHA_074 ACHAT DE MEDICAMENTS POUR LE SERVICE MEDICAL DE LA SAED

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'achat de médicament pour le service médical de la SAED pour un montant de 448 650 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	l'achat de médicament pour le service médical de la SAED
4. Numéro du marché	DRHA 132-2023
5. Description des biens, travaux ou service	l'achat de médicament pour le service médical de la SAED
6 .ANO/CPM	30/10/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	PRA SL SEN-Pharmacie d'Approvisionnement St Louis
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C du 30/10/2023
10.Date d'attribution provisoire	16/01/2024
11. Date facture ou proforma ou contrat	16/01/2024
14. Date de réception	BL du 16/01/2024
Paiement	Facture certifiée du 16/01/2024 de 448 650 F CFA TTC
15. Montant du marché	448 650 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CS /F_DRHA_081 ACQUISITION DE FOURNITURE DE BUREAU SIEGE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de fourniture de bureau SIEGE pour un montant de 1 856 550 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	Acquisition de fourniture de bureau siège
4. Numéro du marché	DRHA 120-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Acquisition de fourniture de bureau siège
6. ANO/CPM	05/09/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	LAMTORO CONSULTING
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C N° DRHA 120-2023 du 05/09/2023
10.Date d'attribution provisoire	29/09/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	29/09/2023
14. Date de réception	10/01/2024 (BL ; PVR ; FD)
Paiement	Facture définitive du 10/01/2024 de 1 856 550 F CFA TTC
15. Montant du marché	1 856 550 F CFA TTC
16. Montant du Budget	F CFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

🚩 DRP CS /F_DRHA_0821/ ACQUISITION DES USTENSILES DE CUISINE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'acquisition des ustensiles de cuisine pour un montant de 744 250 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	Acquisition des ustensiles de cuisine
4. Numéro du marché	DRHA 141-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Acquisition des ustensiles de cuisine
6. ANO/CPM	15/11/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	LAMTORO CONSULTING
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C N° DRHA 141-2023 du 15/11/2023
10.Date d'attribution provisoire	15/11/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	15/11/2023
14. Date de réception	29/12/2023 (BL ; PVR)
Paiement	Facture définitive du 29/12/2023 de 744 250 F CFA TTC
	Chèque du 12/02/2024
15. Montant du marché	744 250 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur

 DRP CS /F_DRHA_085/ ACQUISITION CALENDRIERS MURAL ET CHEVALET DE TABLE**COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ**

Le marché est relatif à l'acquisition de calendrier et chevalet de table pour un montant de 2 407 200 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHÉ :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	Acquisition de calendrier et chevalet de table
4. Numéro du marché	DRHA 161-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Acquisition de calendrier et chevalet de table
6. ANO/CPM	15/11/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	KADIAR TRAVAUX MODERNE
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C N° DRHA 161-2023 du 15/11/2023
10.Date d'attribution provisoire	11/12/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	11/12/2023
14. Date de réception	15/02/2024 (BL , PVR)
Paiement	Facture définitive du 15/02/2024 de 2 407 200 F CFA TTC Chèque du 12/02/2024
15. Montant du marché	2 407 200 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CS /F_DRH_087/ ACHAT DE CADEAUX POUR LES FEMMES DU SIEGE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'achat de cadeaux pour les femmes du siège pour un montant de 1 840 800 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	BF
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	Achat de cadeaux pour les femmes du siège
4. Numéro du marché	DRHA 183-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Achat de cadeaux pour les femmes du siège
6.ANO/CPM	03/08/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	KADIAR TRAVAUX MODERNE
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	BC N° DRHA 183-2023 du 03/08/2023
10.Date d'attribution provisoire	03/08/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	03/08/2023
14. Date de réception	BL : 29/08/2023
Paiement	Facture définitive du 29/08/2023 de 1 840 800 F CFA TTC Etat de règlement facture du 24/04/2024
15. Montant du marché	1 840 800 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur

 DRP CS /F_DRH_086/ ENTRETIEN ET MAINTENANCE SPLITS DE LA DIRECTION G2N2RALE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'entretien et maintenance split de la Direction générale pour un montant de 1 542 500 F CFA TTC.

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	Etat
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	l'entretien et maintenance split de la Direction générale
4. Numéro du marché	DG264-2023
5. Description des biens, travaux ou service	l'entretien et maintenance split de la Direction générale
6.ANO/CPM	15/11/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	TECHNO FROID
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	BC N° DG264-2023du 15/11/2023
10.Date d'attribution provisoire	18/12/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	18/12/2023
Paielement	Facture définitive du 18/12/2023 de 542 500 F CFA TTC
	Etat de règlement facture du 18/12/2023
15. Montant du marché	542 500 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

DRP CS /F_DRH_090/ TOILETTES MOBILES POUR LA DIRECTION GENERALE

COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à Acquisition de toilettes mobiles pour la Direction générale pour un montant de 720 000 F CFA TTC

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	Etat
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/DRHA
3. Intitulé du marché	Acquisition de toilettes mobiles pour la Direction générale
4. Numéro du marché	DG288-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Acquisition de toilettes mobiles pour la Direction générale
6.ANO/CPM	20/12/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	ETABLISSEMENT AAD
7. Nombre d'offres reçues,	03
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C N° DG288-2023du 20/12/2023
10.Date d'attribution provisoire	20/12/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	20/12/2023
14. Date de réception	28/12/2023
Paielement	Facture définitive du 28/12/2023 de 675 000 F CFA TTC
15. Montant du marché	675 000 F CFA TTC
16. Montant du Budget	F CFA

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

 DRP CS /F_DRH_092/ REPARATION VEHICULE SL2371C**COMMENTAIRE SUR LE MARCHE**

Le marché est relatif à la réparation du véhicule pour **SL2371C** pour un montant de 180 000 F CFA TTC .

DONNEES DU MARCHE :

1. Financement	Etat
2. Nom de l'Autorité contractante	SAED/PARIIS
3. Intitulé du marché	Réparation de véhicule SL2371C
4. Numéro du marché	DG288-2023
5. Description des biens, travaux ou service	Disque frein avant et disque frein arrière
6.ANO/CPM	18/12/2023
6. Nom de l'attributaire du marché	SICAUTO
7. Nombre d'offres reçues,	Une (01) trouvée dans le dossier
9: Mode de consultation des fournisseurs	B C N° PARIIS 15-2023 du 18/12/2023
10.Date d'attribution provisoire	18/12/2023
11. Date facture ou proforma ou contrat	18/12/2023
14. Date de réception	PVR du 05/02/2024
Paielement	Facture définitive du 05/02/2024 de 180 000 F CFA TTC
	Etat de règlement du 06/06/2024
15. Montant du marché	180 000 F CFA TTC

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Aucune anomalie n'a été notée dans la procédure de passation.

ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucune anomalie n'a été relevée dans la procédure d'exécution physique et financière.

CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

La procédure passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation en vigueur.

**ANNEXE 10 : REPONSE DE GRANT THORNTON AUX
COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE RAPPORT
PROVISOIRE**

Dakar, le 20 août 2024

**A Monsieur le Directeur général
SAED
SAINT-LOUIS - SENEGAL**

**V/Référence : courriel du 08 août 2024
N/Réf. : 406/2024/BND/AKA/RC**

Objet : Réponse aux commentaires de la SAED à notre rapport provisoire sur la revue indépendante des marchés conclus au titre de la gestion 2023.

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre courriel cité en première référence, par lequel vous nous transmettez vos commentaires suite à notre rapport provisoire issu de la revue indépendante de la passation des marchés au titre de la gestion 2023.

Nous vous en remercions et vous prions de trouver en annexe nos observations sur lesdits commentaires.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de notre considération distinguée.

Boubacar NDIAYE
Associé



REPONSES DE GRANT THORNTON AUX OBSERVATIONS DE LA SAED SUR LE RAPPORT
PROVISoire DE LA REVUE INDEPENDANTE DES MARCHES CONCLUS AU TITRE DE LA
GESTION 2023

OBSERVATIONS DU CABINET	REPONSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
EN CE QUI CONCERNE L'APPEL D'OFFRE OUVERT		
AOO : Travaux de réhabilitation de 600ha de périmètres irrigués dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2		
Absence d'informations relatives à l'exécution.	Pour ce marché les OSD pour les lots 1et 2 ont été mis à votre disposition. Nous vous transmettons également les PV de réunions avec les entreprises, la mission de contrôle et la SAED que vous trouverez dans le dossier PADAER. Toutefois, nous vous informons que pour ces marchés seules les avances de démarrage ont été payées tardivement (mi-juin). Ces documents ont été mis à votre disposition. En dehors de cela aucun décompte n'a été introduit. Nous vous informons également que le retard enregistré dans le paiement des décomptes incombe au bailleur. Actuellement le marché est en cours.	Nous accusons bonne réception de votre commentaire. Toutefois, il y a lieu de préciser que les remarques relevés lors de la revue ne portent pas sur les OSD et les avances de démarrage déjà traités. Nous avons bien noté les informations relatives au retard accusé sur l'exécution et les explications que vous avez apportées. L'exploitation de ces informations amène à constater : UN DEF AUT DE PAIEMENT QUI NE MILITE PAS A LA FAVEUR DE LA CELERITE A OBSERVER AU NIVEAU DE LA PHASE D'EXECUTION. OBSERVATION RELATIVE A L'ABSENCE D'INFORMATION LEVEE
AOO : Travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots		
Absence d'informations relatives à l'exécution	Les commentaires notés sur le marché de réhabilitation de 600ha restent aussi valable pour ce marché. Les décomptes sont en souffrance au niveau du PADAER depuis le mois de décembre 2023. Le bailleur tarde à alimenter les comptes du projet. C'est qui explique la lenteur notée dans l'exécution. Les marchés concernés portent sur les lots 2 et 3. Le lot 1 a été résilié. Nous vous transmettons également les PV de réunions avec les entreprises, la mission de contrôle et la SAED que vous trouverez dans le dossier PADAER.	Nous accusons bonne réception de votre commentaire. Nous avons bien noté les informations relatives au retard accusé sur l'exécution et les explications que vous avez apportées. L'exploitation de ces informations amène à constater : UN DEF AUT DE PAIEMENT QUI NE MILITE PAS A LA FAVEUR DE LA CELERITE A OBSERVER AU NIVEAU DE LA PHASE D'EXECUTION. OBSERVATION RELATIVE A L'ABSENCE D'INFORMATION LEVEE

OBSERVATIONS DU CABINET	REPONSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
AOO : Travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIL, en lot unique		
Absence d'informations relatives à l'exécution	L'OSD et la lettre de mise en demeure ont été mis à votre disposition. Vous trouverez, ci-joint, les éléments de règlement où les pénalités de retard sont appliquées dans le dossier magasins_ PREPIL. Actuellement le taux d'exécution de ce marché est de 80%. Il ne reste que la pose de la charpente dont les photos ont été mises à la disposition du cabinet.	Nous accusons bonne réception de votre commentaire et des documents transmis qui ont fait l'objet d'exploitation. OBSERVATION LEVEE
EN CE QUI CONCERNE L'AVENANT		
AVENANT : Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS		
Absence d'informations relatives à l'exécution	Les prestations de la mission de contrôle ont été suspendues à cause de l'arrêt des travaux sur le chantier. Les entreprises et la mission de contrôle sont restées plus d'un an sans être payées par l'Etat du Sénégal qui leur doit toujours de l'argent. Il a été ordonné à la mission de contrôle dont l'avenant de prolongation venait d'être signé de suspendre ses prestations en attendant les règlements.	Nous accusons bonne réception de votre commentaire. Nous avons bien noté les informations relatives au retard accusé sur l'exécution et les explications que vous avez apportées. L'exploitation de ces informations amène à constater : UN DEFAT DE PAIEMENT QUI NE MILITE PAS A LA FAVEUR DE LA CELERITE A OBSERVER AU NIVEAU DE LA PHASE D'EXECUTION. OBSERVATION RELATIVE A L'ABSENCE D'INFORMATION LEVEE
EN CE QUI CONCERNE LA REMANDE DE RENSEIGNEMENT A COMPETITION OUVERTE		
DRPCO : Travaux d'entretien de périmètres irrigués et chenaux hydrauliques dans la Délégation du Lac de Guiers		
Absence d'informations relatives à l'exécution.	Le PV de réception avec l'entreprise CNT a été mis à la disposition du cabinet de même que le paiement de l'avance de démarrage. Vous trouverez ci-joint, le règlement du marché dans le dossier CNT.	Nous accusons bonne réception de votre réponse et des documents transmis qui ont fait l'objet d'exploitation. OBSERVATION LEVEE
EN CE QUI CONCERNE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT A COMPETITION RESTREINTE		
DRPCR : Marché de clientèle d'achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED		

OBSERVATIONS DU CABINET	REPONSES DE LA SAED	CONCLUSIONS DU CABINET
Absence de documents relatifs à la réception et aux paiements	. Dans le cadre de ce marché, quatre factures ont été payées et les éléments de règlement d'une valeur de 1 793 600 fcfa vous ont été transmis récemment par courriel. Nous vous rappelons que pour ce marché, les besoins sont exprimés à travers des bons de commande et le montage des pneus s'est fait sur place à Dakar.	Nous accusons bonne réception de vos explications et des documents transmis qui ont fait l'objet d'exploitation.. OBSERVATION LEVEE
DRPCR : Nettoyement des sites de la SAED		
Aucun document relatif à l'exécution physique et financière du présent marché ne nous a été communiqué	Pour ce marché, l'exécution se fait au quotidien, la production de rapport n'est pas prévue dans le cahier de charge. Pour ce qui est de l'exécution financière, vous trouverez ci-joint, les éléments de règlement dans le dossier nettoyage	Nous accusons bonne réception de vos explications et des documents transmis qui ont fait l'objet d'exploitation. OBSERVATION LEVEE
AMI : EN CE QUI CONSERNE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET		
ED/AMI : Supervision et contrôle des travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de périmètres irrigués villageois dans la vallée du fleuve Sénégal,		
Documents relatifs à l'exécution ne nous ont pas été communiqués	Il n'y a que l'avance qui a été payé. L'OSD a été notifié récemment. Nous vous rappelons que ce marché est à prix forfaitaire et non au temps passé sur proposition de la banque mondiale. Le retard qui a été noté dans les prestations de la mission de contrôle s'explique par le fait que le marché de travaux attribué à RC a été résilié, il a fallu du temps pour le réattribuer à Eiffage après avis de non objection du bailleur et de la DCMP. Aucun rapport n'a encore été produit par la mission de contrôle, et par conséquent aucun règlement n'a encore été fait en dehors de l'avance.	Nous accusons bonne réception de votre commentaire. Nous avons bien noté les informations relatives au retard accusé sur l'exécution et les explications fournies. OBSERVATION LEVEE

**ANNEXE 11 : COMMENTAIRES DE LA SAED SUR NOTRE
RAPPORT PROVISOIRE**

Re: Rappel



Mamadou WANE <babawane99@gmail.com>

À Aissatou KAMARA

Cc habidiack2005; Serigne Pathe Faye; Boubacar NDIAYE



Vous avez répondu à ce message le 07/08/2024 11:59.



Réponse SAED Observations rapport provisoire Grant thornton phase gestion 2023.docx
18 KB



Complements.rar
7 MB



Répondre



Répondre à tous



Transférer



mer. 07/08/2024 10:46

Bonsoir Madame DIALLO,

Comme convenu, je vous transmets, ci-joint, nos commentaires sur le rapport provisoire et les justificatifs y afférents qui se trouvent dans le dossier compléments. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire dans le cadre de la revue.

Cordialement

Le ven. 2 août 2024 à 11:32, Aissatou KAMARA <aissatou.kamara@sn.gt.com> a écrit :

Bonjour Mr WANE

**Revue de la conformité de la passation et de l'exécution des marchés publics de la SAED
pour la gestion 2023**

Marchés	Observations du cabinet	Commentaires de la SAED
Observations d'ordre général		
Quote-part de l'ARCOP sur les produits de la vente des DAO.	Non reversement	Nous prenons acte de cette observation
Marchés passées par AOO		
Travaux de réhabilitation de 600ha de périmètres irrigues dans la Délégation de MATAM et BAKEL dans le cadre du PADAER 2	Absence d'informations relatives à l'exécution.	Pour ce marché les OSD pour les lots 1et 2 ont été mis à votre disposition. Nous vous transmettons également les PV de réunions avec les entreprises, la mission de contrôle et la SAED que vous trouverez dans le dossier PADAER. Toutefois, nous vous informons que pour ces marchés seules les avances de démarrage ont été payées tardivement (mi-juin). Ces documents ont été mis à votre disposition. En dehors de cela aucun décompte n'a été introduit. Nous vous informons également que le retard enregistré dans le paiement des décomptes incombe au bailleur. Actuellement le marché est en cours.
Travaux de réhabilitation de 1000 ha de périmètres irrigués villageois dans les délégations de Matam et Bakel, en trois (03) lots	Absence d'informations relatives à l'exécution.	Les commentaires notés sur le marché de réhabilitation de 600ha restent aussi valable pour ce marché. Les décomptes sont en souffrance au niveau du PADAER depuis le mois de décembre 2023. Le bailleur tarde à alimenter les comptes du projet. C'est qui explique la lenteur notée dans l'exécution. Les marchés concernés portent sur les lots 2 et 3. Le lot 1 a été résilié. Nous vous transmettons également les PV de réunions avec les entreprises, la mission de contrôle et la SAED que vous trouverez dans le dossier PADAER.
Travaux de construction de douze (12) magasins de stockage de céréales dans la zone d'intervention du PREPIL, en lot unique	Absence d'informations relatives à l'exécution.	L'OSD et la lettre de mise en demeure ont été mis à votre disposition. Vous trouverez, ci-joint, les éléments de règlement où les pénalités de retard sont appliquées dans le dossier magasins_PREPIL. Actuellement le taux d'exécution de ce marché est de 80%. Il ne reste que la pose de la charpente dont les photos ont été mises à la disposition du cabinet.
Marchés passés par avenant		
Supervision et contrôle des travaux des infrastructures d'irrigation secondaires et tertiaires dans le cadre du projet PDIDAS	Absence d'informations relatives à l'exécution.	Les prestations de la mission de contrôle ont été suspendues à cause de l'arrêt des travaux sur le chantier. Les entreprises et la mission de contrôle sont restées plus d'un an sans être payées par l'Etat du Sénégal qui leur doit toujours de l'argent. Il a été ordonné à la mission de contrôle dont l'avenant de prolongation venait d'être signé de suspendre ses prestations en attendant les règlements.
Demande de Renseignements et de Prix a Compétition Ouverte		

Marchés	Observations du cabinet	Commentaires de la SAED
Travaux d'entretien de périmètres irrigués et chenaux hydrauliques dans la Délégation du Lac de Guiers	Absence d'informations relatives à l'exécution.	Le PV de réception avec l'entreprise CNT a été mis à la disposition du cabinet de même que le paiement de l'avance de démarrage. Vous trouverez ci-joint, le règlement du marché dans le dossier CNT.
Demande de Renseignements et de Prix a Compétition Restreinte		
Marché de clientèle d'achat de pneumatiques pour le parc automobile et motos de la SAED	Absence de documents relatifs à la réception et aux paiements	Dans le cadre de ce marché, quatre factures ont été payées et les éléments de règlement d'une valeur de 1 793 600 fcfa vous ont été transmis récemment par courriel. Nous vous rappelons que pour ce marché, les besoins sont exprimés à travers des bons de commande et le montage des pneus s'est fait sur place à Dakar.
Nettoisement des sites de la SAED	Aucun document relatif à l'exécution physique et financière du présent marché ne nous a été communiqué.	Pour ce marché, l'exécution se fait au quotidien, la production de rapport n'est pas prévue dans le cahier de charge. Pour ce qui est de l'exécution financière, vous trouverez ci-joint, les éléments de règlement dans le dossier nettoyage.
Supervision et contrôle des travaux complémentaires de revitalisation de 1200 ha de périmètres irrigués villageois dans la vallée du fleuve Sénégal,	document relatif à l'exécution ne nous a été communiqué	Il n'y a que l'avance qui a été payé. L'OSD a été notifié récemment. Nous vous rappelons que ce marché est à prix forfaitaire et non au temps passé sur proposition de la banque mondiale. Le retard qui a été noté dans les prestations de la mission de contrôle s'explique par le fait que le marché de travaux attribué à RC a été résilié, il a fallu du temps pour le réattribuer à Eiffage après avis de non objection du bailleur et de la DCMP. Aucun rapport n'a encore été produit par la mission de contrôle, et par conséquent aucun règlement n'a encore été fait en dehors de l'avance.